



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



RAPPORT DE RECHERCHE

Une étude qualitative sur les expériences
correctionnelles des délinquants ethnoculturels :
Programmes, services et liens avec la collectivité

2022 N° R-443

No. de Cat...: PS83-5/R443F-PDF

ISBN: 978-0-660-41896-4

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

This report is also available in English. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

**Étude sur les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels :
Programmes, services et liens avec la collectivité**

Christopher Greco

Gregory P. Brown

Jane Barker

Kindra McMillan

Grace Tiersma

Institut de recherche sociale appliquée
Faculté de criminologie et de justice pénale
Université Nipissing

et

Laura Gamwell

Service correctionnel du Canada

2022

Remerciements

La recherche présentée ici n'aurait pas vu le jour sans la fervente coopération et la patience des trente-neuf hommes et femmes qui se sont portés volontaires pour participer à l'étude, dans l'espoir que l'information qu'ils fournissent puisse aider à rendre les programmes et les services offerts en établissement et dans la collectivité plus pertinents et mieux adaptés aux besoins uniques des personnes appartenant à des minorités ethnoculturelles purgeant une peine en établissement ou en liberté sous condition dans la collectivité. Les constatations de l'étude contribueront à une étude à grande échelle actuellement menée par le Service correctionnel du Canada intitulée *The Correctional Experiences of Ethnocultural Offenders: Admission, In-Custody, and Community Supervision*.

Le soutien enthousiaste et le temps consacré par les gestionnaires et le personnel des bureaux de libération conditionnelle à la prise des dispositions nécessaires pour permettre aux chercheurs de mener des entrevues sont, comme toujours, très appréciés. L'orientation et le soutien organisationnel de la recherche ont été fournis par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada. Nous remercions en particulier Kate Pardoel, Laura Gamwell et Geoff Wilton.

La présente recherche a été financée en vertu d'un protocole d'entente entre le Service correctionnel du Canada et l'Institut de recherche sociale appliquée de l'Université Nipissing.

Résumé

Mots clés : délinquants ethnoculturels; étude qualitative; prison; besoins en matière de programmes et de services

Au Canada, les études sur le racisme dans le système correctionnel portent surtout sur l'expérience des personnes autochtones. Aux fins de la présente étude, le terme « délinquant ethnoculturel » désigne toute personne non autochtone et non blanche purgeant une peine de ressort fédéral et « ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles » (Directive du commissaire 767, 2013a, para. 1). Les délinquants qui s'identifient eux-mêmes comme Noirs représentent la plus grande proportion de délinquants ethnoculturels.

Les objectifs de l'étude sont 1) décrire les expériences des délinquants ethnoculturels, en particulier celles des délinquants noirs, qui participent à des programmes et à des services correctionnels pendant leur incarcération et 2) décrire la pertinence et l'utilité des programmes et des services correctionnels conçus pour préparer les délinquants ethnoculturels en général, et les délinquants noirs en particulier, à retourner dans la collectivité et les soutenir à cet égard. La technique d'échantillonnage par quotas non proportionnels a été utilisée afin de garantir la représentation adéquate des hommes et des femmes, de divers groupes ethnoculturels et des régions. Tous les délinquants en liberté sous condition qui ont déclaré être issus d'une minorité ethnoculturelle lors du protocole d'évaluation à l'admission au Service correctionnel du Canada (SCC) pouvaient participer à l'étude. Nous avons élaboré un protocole d'entrevue semi-structurée comprenant des questions tirées de l'étude *R-446 – Les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Admission, population carcérale et surveillance dans la collectivité* en cours au SCC, des éléments dérivés d'un examen des documents de recherche et de la base de données du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC, ainsi que des questions utilisées par les chercheurs de l'Institut de recherche sociale appliquée dans le cadre d'études antérieures sur les délinquants. Les entrevues ont été menées avec $N = 39$ délinquants, dont 14 femmes et 25 hommes. De ces 39 personnes, 13 (34 %) se sont déclarées noires.

Les constatations mettent en évidence l'hétérogénéité des personnes classées comme étant ethnoculturelles et la complexité de définir cette catégorie. Neuf des personnes interrogées ont choisi de ne pas s'identifier comme appartenant à un groupe racial. La majorité des personnes a affirmé se sentir à l'aise de s'exprimer en français ou en anglais. Lorsqu'on leur a demandé si elles avaient le sentiment que leur ethnicité, leur culture, leur spiritualité ou leur religion avaient entravé leur capacité d'accéder aux programmes ou aux services, les femmes étaient plus enclines que les hommes à répondre par l'affirmative. La quasi-totalité des personnes interrogées (85,7 % des hommes et 100 % des femmes) ont participé à des programmes et les ont terminés pendant leur incarcération. Les programmes d'acquisition de compétences en matière d'emploi ou d'éducation connexes ont été décrits comme étant les programmes les plus utiles. La plupart des hommes (62,5 %) et la moitié des femmes (50 %) ont affirmé que les intervenants de programmes avaient fait un effort pour respecter leur origine et leurs besoins ethnoculturels, mais environ la moitié seulement (51,3 %) des participants ont déclaré que les membres de leur équipe

de gestion des cas ou d'autres membres du personnel de l'établissement s'étaient efforcés de reconnaître et de respecter leur origine et leurs besoins ethnoculturels, alors que près de la moitié (47,4 %) ont évoqué des situations précises dans lesquelles ils ne se sont pas sentis respectés.

La plupart des personnes interrogées ont dit se sentir prêtes à retourner dans la collectivité. Les femmes (85,7 %) étaient plus enclines que les hommes (66,7 %) à indiquer qu'elles auraient aimé recevoir des services ou profiter de ressources qui étaient soit non disponibles, soit non offerts. Le retour dans la famille a été signalé comme étant l'aspect de plus positif de la mise en liberté dans la collectivité. Des recherches futures sur les délinquants ethnoculturels aideront à interpréter et à nuancer les constatations présentées ici; elles nous indiqueront, entre autres, la meilleure façon de comprendre les besoins ethnoculturels et d'élaborer des programmes et des services pertinents pour ce groupe hétérogène.

Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des annexes.....	vi
Introduction.....	1
Problèmes liés aux définitions et à la méthode.....	3
Recherche sur les délinquants ethnoculturels au Canada.....	5
Objectifs de la présente étude.....	11
Méthode.....	12
Méthodologie de recherche.....	12
Participants.....	12
Mesures/matériel.....	13
Formation des évaluateurs.....	14
Procédure/approche analytique.....	14
Recrutement des participants.....	14
Consentement éclairé et gestion des données.....	15
Techniques d'analyse et de statistique.....	15
Résultats.....	16
Réponses des participants aux questions de sélection du protocole d'entrevue, selon le sexe.....	16
Race.....	16
Culture.....	16
Ethnicité.....	21
Délinquants ethnoculturels.....	22
Contexte et identité.....	24
Activités culturelles.....	24
Religion.....	26
Une expérience unique.....	26
Participation à un programme en établissement.....	28

Enjeux ethnoculturels de la participation aux programmes.....	30
Participation à des programmes sociaux pendant l’incarcération.....	34
Origine ethnoculturelle et expériences en établissement.....	39
Mise en liberté.....	40
Analyse.....	45
Aperçu des constatations.....	45
Limites de l’étude.....	49
Conclusions.....	51
Bibliographie.....	52
Annexes.....	52

Liste des tableaux

Tableau 1 Nombre de participants composant l'échantillon ($N = 39$) et nombre de personnes avec lesquelles nous n'avons pas pu communiquer, qui ne se sont pas présentées, qui ont refusé de passer l'entrevue ou qui s'en sont retirées, par lieu et par région 11

Tableau 2 Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$) 15

Liste des annexes

Annexe A Étude sur les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Programmes, services et liens avec la collectivité – Protocole d’entrevue	52
---	----

Introduction

La pratique qui consiste à différencier les personnes en fonction d'un type racial défini par la société fait systématiquement partie du tissu de la nation canadienne (Dua, Razack et Warner, 2005; Mitchell et D'Onofrio, 2016)¹. Aiken (2007, p. 58) note que cette pratique demeure un trait caractéristique de la société canadienne. Des allégations ont été faites selon lesquelles cette pratique existe également au sein du système de justice (Bernard et Smith, 2018; Owusu-Bempah et Wortley, 2014) et des établissements correctionnels (Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2019).

Au Canada, les études sur le racisme dans le système correctionnel portent généralement sur les Autochtones (Arbel, 2019; Campbell et Wellman, 2020; Cesaroni, Grol et Fredericks, 2019; Crosby et Monaghan, 2016; Gutierrez, Chadwick et Wanamaker, 2018; Martel, Brassard et Jaccoud, 2011; Miller, 2017; Reasons, Hassan, Ma, Monchalin, Bige, Paras et Arora, 2016; Ruddell et Gottschall, 2014; Stewart, Hamilton, Wilton, Cousineau et Varrette, 2015; Turnbull, 2014), bien que l'on s'intéresse de plus en plus aux expériences correctionnelles d'autres groupes racisés. Dans l'Est du Canada, ce changement a été marqué par les travaux de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario (1994; 1995), qui a elle-même été créée à la suite du *Rapport de Stephen Lewis sur les relations interraciales en Ontario*².

Agissant en tant que conseiller du premier ministre de l'Ontario en matière de relations interraciales, Lewis (1992, 2) présente les observations préliminaires de son rapport avec une clarification de la portée :

D'abord, ce à quoi nous avons affaire, fondamentalement, c'est à un racisme anti-Noirs. Bien qu'il soit vrai, de toute évidence, que chacune des minorités visibles ressent les

¹ À l'instar de Douyon (2016, 13; voir aussi la Commission sur le racisme systémique, 1995, 44-45), nous reconnaissons que « le concept biologique de la "race" est devenu obsolète depuis les travaux des généticiens et des anthropologues » et nous utilisons le terme et la catégorie en tant que moyen pour désigner les personnes ou les groupes racisés, dans le cadre des droits de la personne.

² L'intérêt pour la province de l'Ontario est en partie lié au fait qu'un rapport de 2013 de l'enquêteur correctionnel du Canada (2013, 3) a décrit les travaux de 1994 et 1995 de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario comme étant « la principale étude canadienne » menée sur les expériences des membres des minorités visibles dans les établissements correctionnels, ajoutant que ces travaux fournissaient un fondement pour son étude de cas sur la diversité dans les services correctionnels.

indignités et les blessures de la discrimination systémique qui sévit dans tout le Sud de l'Ontario, c'est la communauté noire qui est particulièrement visée. Ce sont les hommes noirs que l'on tue, ce sont les adolescentes et les adolescents noirs qui sont au chômage en nombres excessifs, ce sont les élèves noirs que l'on regroupe d'une façon qui ne correspond pas à leurs aptitudes véritables [...] De même que le baume du « multiculturalisme » ne peut masquer le racisme, le racisme ne peut pas masquer la cible qu'il vise en priorité.

Deux ans plus tard, avec pour directive de se concentrer sur le racisme à l'égard des Noirs, la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario constate que « les propos et les attitudes racistes abondent dans nombre d'établissements correctionnels en Ontario » (Commission sur le racisme systémique, 1994, 27) et que

de nombreux détenus, certains employés des établissements correctionnels et la plupart des organisations communautaires qui assurent des services dans les établissements correctionnels ont de graves préoccupations au sujet du racisme systémique dans la prestation de services, de traitements et de programmes dans ces établissements. Selon ces sources, les détenus de race noire et membres d'autres minorités raciales sont inscrits à des programmes de traitement, de travail ou d'autres programmes de réadaptation beaucoup moins souvent que les détenus de race blanche. (69)

Après le virage du « rien ne fonctionne » vers le « ce qui fonctionne » qu'a pris la philosophie correctionnelle (Newsome et Cullen, 2017) et, à sa suite, les demandes pressantes faites au personnel correctionnel d'« évaluer la motivation et l'intérêt du détenu lorsqu'il recommande un traitement et sa participation à un programme » (Commission sur le racisme systémique, 1994, 73), la communication efficace entre les agents de la classification et les délinquants a été décrite comme étant un aspect important du travail d'évaluation de la situation dans la province. Plus précisément, « les agents de classification ont beaucoup de difficulté à évaluer la motivation, notamment dans le cas des détenus qui ne sont pas de race blanche » (Commission sur le racisme systémique, 1994, 75). « Il peut sembler à certains membres du personnel que le système de justice pénale marginalise ces détenus [de race noire et d'autres minorités raciales ou linguistiques] de façon excessive » (75), et où « les agents [...] y voient la preuve que ces détenus ne veulent pas qu'on les aide et ne tireront pas parti des programmes de réadaptation et de traitement » (75). Des préoccupations similaires peuvent être formulées à l'endroit de l'expérience correctionnelle fédérale pendant la même période.

Douyon (2016) présente un compte rendu détaillé de l'ethnoculturalisme en tant que concept et que politique au SCC. Le suivi des dates cibles – p. ex. la création d'un groupe de travail du SCC sur la diversité ethnoculturelle en 1992 et d'un comité consultatif ethnoculturel régional pour le Québec en 1999 – chevauche les rapports de l'Ontario susmentionnés. Les

affirmations des délinquants, selon lesquelles « il n'existe aucune perspective ethnoculturelle dans la mise en route des programmes » (Douyon, 2016, 52), que les contenus de ces programmes ne reflètent « ni leurs traditions, ni les valeurs de leur milieu d'origine » (52), et celles du personnel correctionnel, selon lesquelles « les délinquants noirs en particulier, utilisaient un langage non verbal difficile à décrypter » (64) sont au diapason avec les préoccupations de la province mentionnées plus haut. En plus d'établir cette correspondance, Douyon (2016, 66) fournit un cadre pour se concentrer sur les délinquants noirs incarcérés dans les établissements fédéraux : « Cette problématique [le problème des délinquants noirs incarcérés dans des établissements fédéraux] représente un deuxième cas de figure parmi les minorités racisées au Service correctionnel ». Le premier étant la surreprésentation des délinquants autochtones (Gamwell, Pardoel et Wardrop, 2019; Zinger, 2019a), dont les expériences sont décrites comme liées, mais indépendantes de celles des groupes des minorités ethniques et culturelles du Canada (Douyon, 2016).

Problèmes liés aux définitions et à la méthode

Douyon (2016, 14) évoque le contexte historique de l'utilisation du terme « délinquant ethnoculturel ». Il mentionne que les comités consultatifs ethnoculturels national et régionaux et le SCC ont convenu « de référer aux groupes ethnoculturels pour désigner des délinquants issus des groupes ethniques minoritaires. » Le SCC utilise le terme « délinquant ethnoculturel » pour désigner toute personne non autochtone purgeant une peine de ressort fédéral « ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles » (Directive du commissaire 767, 2013a, para. 1)³. Keown, Gobeil, Biro et Ritchie (2015) adhèrent à cette définition et excluent les délinquants blancs de leur étude sur les caractéristiques relatives aux antécédents sociaux des délinquants sous responsabilité fédérale lors de l'évaluation initiale. Les questions entourant la décision de traiter

³ Il est possible d'interpréter la définition du SCC de manière à ce qu'elle inclue les Autochtones. Un Autochtone peut également avoir des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaiter sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles. La définition du Conseil ethnoculturel du Canada est semblable : « On entend par "délinquant d'une minorité ethnoculturelle" toute personne ou groupe de personnes qui se distinguent de la majorité par leur race, leur langue, leur culture ou leurs croyances et leur volonté de sauvegarder leur identité culturelle. » (CEC, 2009, 4) Toutefois, l'existence du plan stratégique du SCC pour les délinquants autochtones (Directive du commissaire 702, 2013) confirme la distinction entre les Autochtones et les personnes appartenant à des minorités ethnoculturelles. Cette lecture contextualisée est soutenue par d'autres sources (voir Ambtman, 2013, 5; Turnbull, 2016, 159).

les délinquants ethnoculturels et les délinquants autochtones comme des groupes distincts malgré les difficultés semblables auxquelles ils se heurtent (Douyon, 2016) mettent en évidence les problèmes liés aux définitions et à la méthode dans la conceptualisation et la recherche sur les groupes ethnoculturels. Jumelée à la décision de traiter les Autochtones séparément, la définition du concept de groupe ethnoculturel est semblable – bien qu'elle revête une portée plus large – à l'emploi que fait la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (L.C. 1995, c. 44) du terme *minorités visibles*, soit « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne reconnaît la complexité d'établir une définition. Dans son rapport, il souligne que des témoins ont fait remarquer les « grandes différences entre les groupes classés dans cette catégorie [de délinquants ethnoculturels] et [les] aspects complexes inhérents à chaque sous-groupe » (2019, 49).

À l'exemple des travaux antérieurs de Keown et coll. (2015), le présent rapport utilise et prend comme point de départ la définition de « délinquant ethnoculturel » fournie par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne de 2019 et exclut les témoignages des Blancs et des Autochtones pour examiner 1) comment les délinquants ethnoculturels – en particulier les détenus de race noire, qui constituent le groupe le plus important de cette catégorie (Gamwell et coll., 2019) – répondent aux programmes d'intervention correctionnelle actuels; et 2) comment le fait d'avoir eu accès à des services et à des ressources de réinsertion ethnoculturellement adaptés influe-t-il sur la réinsertion sociale de délinquants de ces groupes lors de leur mise en liberté? Le terme *délinquant de race noire* désigne les détenus qui s'identifient eux-mêmes comme Noirs, Africains, Antillais ou comme appartenant à un sous-groupe connexe ethnique, culturel ou fondé sur des régions géographiques (p. ex. Nevisiens ou Kalinagos). En se fondant sur cette définition, l'étude utilise l'information disponible dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC et, au moyen de conversations sur la race et la racialisation et de l'utilisation des données sur l'auto-identification, produit « de meilleurs résultats la plupart du temps » (Commission sur le racisme systémique, 1994, 32). La décision repose également sur le raisonnement avancé par l'enquêteur correctionnel du Canada (2013, 4; voir aussi Zinger, 2019b) :

Dans l'étude de cas, on emploie le mot « Noirs » pour désigner les détenus qui se sont volontairement identifiés comme tels pendant le processus de réception du SCC. [...] Auparavant, les détenus de race noire s'inscrivaient surtout dans la catégorie des « Noirs »; cependant, par suite de l'ajout récent de catégories raciales fondées sur les régions géographiques, certains peuvent maintenant se décrire comme étant « Antillais » ou « originaires de l'Afrique subsaharienne ». De nombreux termes différents (Noirs, Africains, Antillais, etc.) sont employés dans la littérature, mais dans la présente étude de cas, on emploie le mot « Noirs » pour établir une correspondance avec la façon dont le

SCC réunit et communique les données raciales. Cependant, il est entendu qu'il s'agit d'un groupe très diversifié qui comprend diverses nationalités et sous-groupes ethniques et culturels. Toutefois, afin de constituer un échantillon représentatif aux fins de l'analyse, il faut les regrouper.

Recherche sur les délinquants ethnoculturels au Canada

Malatest (2009, 1) a constitué des groupes de discussion avec $N = 39$ détenus issus de minorités ethniques – visibles et religieuses – et mené des entrevues avec des employés de huit établissements du SCC afin d'examiner la participation aux programmes et aux services et d'étudier la mesure dans laquelle différents types de racisme ou de discrimination systémique existent dans le système correctionnel fédéral. La majorité des détenus ont indiqué qu'il y avait peu de programmes axés sur les délinquants ethnoculturels; dans six des huit établissements, les délinquants avaient été témoins de racisme et de discrimination ou avaient l'impression que le racisme et la discrimination étaient répandus parmi le personnel du SCC (11). Pour pallier le manque de programmes pertinents, les détenus participants suggèrent que le SCC travaille à établir, à faciliter ou à renforcer les relations entre le SCC et les communautés ethnoculturelles (16).

Dans une étude liée à celle de Malatest (2009) et parrainée par le Conseil ethnoculturel du Canada, des chercheurs ont organisé des groupes de discussion avec $N = 44$ détenus et mené des entrevues individuelles avec $N = 14$ membres du personnel d'établissements correctionnels au sujet des programmes ethnoculturels (CEC, 2009). De nombreux participants étaient d'avis que les détenus devraient avoir accès à des programmes axés sur les minorités ethnoculturelles et, à plusieurs reprises, on a cité le programme autochtone en exemple de la façon dont le SCC s'était adapté (9). La discrimination au sein des établissements a également été décrite comme un problème par le personnel ethnoracial, et certains détenus pensent que son existence sert à limiter l'utilisation des programmes ou des services. Pour trouver une solution aux problèmes soulevés, les chercheurs ont recommandé que le SCC effectue une analyse de tous les programmes offerts aux détenus (19), y compris le programme CORCAN, et qu'il cherche des moyens de mieux mettre en relation les initiatives de programmes et les communautés ethnoculturelles capables de fournir du travail et du soutien communautaire.

Zakaria (2011) a exploré l'importance de l'ethnicité et du fait d'être né à l'étranger pour déterminer les besoins des délinquants en comparant les données démographiques et les cotes de risque et de besoins de quatre groupes de délinquants : Canadiens de naissance blancs, Canadiens de naissance non blancs, Blancs nés à l'étranger et non Blancs nés à l'étranger. Les délinquants

autochtones n'ont pas été pris en compte dans l'étude « parce qu'ils sont déjà reconnus comme formant un sous-groupe distinct, et les délinquantes n'ont pas été prises en considération parce qu'elles constituent, dans l'ensemble, un groupe de petite taille » (para. 2). Comparés aux Canadiens de naissance blancs, les délinquants non blancs ou nés à l'étranger ne représentaient pas un groupe à risque ou à besoins plus élevés.

Dans son étude sur les tendances au sein de la population de délinquants de minorités visibles purgeant une peine de ressort fédéral, Gottschall (2012a; 2012b) a constaté que le nombre de délinquants noirs et de délinquants originaires de l'Asie du Sud-Est sous responsabilité fédérale était supérieur à leur représentation proportionnelle dans la population canadienne. La chercheuse a également constaté que le nombre de personnes appartenant à des groupes des minorités visibles incarcérées dans les établissements fédéraux augmentait avec le temps. Gottschall (2012b, para. 8) observe qu'« en raison de l'augmentation récente du nombre de délinquants appartenant à une minorité visible autre qu'autochtone, le SCC pourrait devoir modifier les interventions et les services offerts en établissement et dans la collectivité, ou en élaborer de nouveaux, afin de gérer les risques et de répondre aux besoins que présentent ces groupes ethnoculturels. »

Stewart et Wilton (2012) ont examiné les différences dans la participation aux programmes correctionnels de quatre groupes de délinquants incarcérés dans un établissement fédéral et appartenant à l'un groupes raciaux suivants : Caucasiens, Autochtones, Noirs et Autres. Sur l'ensemble des délinquants présentant un risque ou des besoins élevés admis au SCC en 2008-2009, dont la plupart répondraient normalement aux critères de renvoi vers un programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale (PCREN), les chercheurs n'ont constaté aucune différence entre les groupes raciaux dans le renvoi ou l'inscription à un PCREN. Sur l'ensemble du groupe de délinquants ayant été renvoyés vers un programme ($N = 3\,392$) et ayant fini par s'y inscrire, les délinquants noirs ont été décrits comme étant les moins susceptibles de se retrouver inscrits à des programmes.

Dans le cadre du rapport final sur un projet pilote d'intégration financé par le SCC, Ambtman (2013) a observé que la majorité des participants ethnoculturels ($N = 16$) inscrits au projet souhaitaient recevoir une aide liée à l'éducation ou à l'emploi. Il a également constaté que ces délinquants décrivaient la famille comme étant leur principale source de soutien, tout en exprimant des attitudes très ambivalentes à l'égard de leur collectivité respective (16). Ambtman (2013) souligne que cette ambivalence pourrait découler de la présence active de fréquentations

criminelles dans leur collectivité et recommande que les plans de réinsertion destinés aux délinquants qui retournent dans les communautés ethniques soient axés sur les besoins qui ont été ciblés.

Dans une étude menée par le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada – et que l'on pourrait considérer comme précurseure des travaux de Douyon (2016) – sur l'expérience des détenus de race noire, les chercheurs ont constaté que :

même si les programmes du SCC procurent aux détenus de race noire d'importants outils et stratégies, ces programmes ne correspondent pas nécessairement ou suffisamment à la réalité de ces détenus. Ceux-ci ont déclaré qu'ils ne se retrouvaient pas dans les programmes et qu'ils avaient l'impression que ceux-ci ne rejoignaient pas leurs expériences historiques ou vécues.

Les détenus de race noire ont également fait état des difficultés à trouver un emploi en établissement, d'un manque de soutien communautaire ou de la part de représentants d'un groupe de la communauté noire et du peu d'aide qu'ils reçoivent pour se mettre en rapport avec un de ces groupes. L'enquêteur correctionnel du Canada (2013) a signalé que les groupes communautaires noirs pouvaient avoir une incidence considérable sur la capacité des détenus noirs à réussir leur réinsertion sociale. Au moment de l'étude, les détenus de race noire représentaient « 9,3 % de la population totale des pénitenciers (comparativement à 6,1 % en 2002-2003), alors que, dans l'ensemble de la société canadienne, les Noirs ne constituent qu'environ 2,9 % de la population » (4).

Usher et Stewart (2014, 213; voir aussi Usher et Stewart, 2011) ont utilisé une approche méta-analytique pour étudier l'effet de la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) en milieu correctionnel sur le taux de récidive des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral au Canada et s'étant volontairement identifiés comme appartenant à divers groupes ethniques. Les résultats de huit études distinctes menées par le SCC sur des programmes d'intervention en TCC ont été analysés pour l'ensemble de quatre catégories ethniques : Caucasiens, Noirs, Autochtones et Autres. Usher et Stewart (2014) ont constaté que, indépendamment de l'origine ethnique, la participation à un programme de TCC diminuait la probabilité de réadmission dans un établissement.

Wilton et Power (2014) ont comparé les antécédents criminels, le comportement en établissement et la participation au programme de $N = 88$ délinquants appartenant à des minorités visibles à ceux de $N = 715$ délinquants n'appartenant pas à une minorité visible, tous ayant été évalués pour des troubles concomitants de santé mentale et de toxicomanie et des troubles de

toxicomanie seulement. Les délinquants noirs ($n = 30$) représentaient le plus grand segment du groupe de minorités visibles. Wilton et Power (2014) n'ont trouvé aucune différence significative entre les résultats du traitement des troubles de santé mentale ou de toxicomanie des groupes de délinquants des minorités visibles et ceux des autres groupes de délinquants.

Nolan et Power (2014) ont examiné les activités liées à l'emploi, en établissement et dans la collectivité, d'un échantillon de $N = 4\,460$ délinquants issus de minorités visibles sous responsabilité fédérale libérés sous surveillance dans la collectivité en 2010-2011. Ils ont conclu que dans l'ensemble, le rendement des groupes issus de minorités visibles en ce qui a trait à l'obtention d'un emploi dans la collectivité ainsi que d'un certificat d'aptitude professionnelle en matière d'emploi dans la collectivité était égal ou supérieur à celui des délinquants blancs. Presque tous les groupes de minorités visibles, y compris les délinquants noirs, avaient obtenu un certificat de formation professionnelle en établissement plus rapidement que leurs pairs de race blanche.

Keown, Gobeil, Biro et Ritchie (2015) ont utilisé des données recueillies dans le cadre de l'évaluation initiale pour examiner les antécédents sociaux de $N = 725$ délinquants ethnoculturels. Les délinquants de race noire formaient le sous-groupe ethnoculturel le plus important, représentant plus de la moitié (51 %) de l'échantillon; huit variables représentant les antécédents sociaux ont été extraites de la base de données. Ces variables sont : antécédents criminels et volet Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques – révisé (IDAFD-R; Brown et Motiuk, 2005), comportement dans la collectivité, emploi et études, attitudes, fréquentations, toxicomanie, relations matrimoniales et familiales, et vie personnelle et affective. Des données supplémentaires sur les délinquants blancs et autochtones ont été incluses à des fins de comparaison. En comparant les antécédents sociaux de $N = 2\,643$ délinquants blancs et de $N = 945$ délinquants autochtones, les chercheurs ont constaté que les délinquants ethnoculturels avaient des antécédents criminels moins longs, qu'ils étaient moins susceptibles de s'adonner à la consommation problématique de substances ou de démontrer un besoin – moyen ou élevé – dans le domaine des relations matrimoniales et familiales. Ils étaient également moins susceptibles de signaler une situation de logement instable, une instabilité financière, un manque d'activités de loisirs constructives ou de liens dans la collectivité, ou le recours à l'aide sociale. Les délinquants ethnoculturels y sont également décrits comme moins susceptibles de démontrer des lacunes – moyennes ou élevées – dans le domaine de l'emploi et des études et dans celui de la vie personnelle et affective de l'IDAFD-R. Toutefois, leur taux

d'affiliation soupçonnée à un gang est deux fois plus élevé que chez les délinquants blancs. Keown et coll. (2015, 16) concluent que lorsque les délinquants ethnoculturels sont représentés comme ne formant qu'un seul groupe, leurs « domaines qui suscitent le plus de besoins [...] peuvent différer de ceux des délinquants de race blanche et Autochtones ».

Gamwell et Wardrop (2019) ont examiné les profils de l'évaluation initiale de $N = 10\,461$ hommes et $N = 971$ femmes admis dans un établissement fédéral entre le 1^{er} avril 2016 et le 30 septembre 2018. Les hommes et les femmes de race noire représentaient le plus grand groupe de minorités visibles non blanc et non autochtone. Les profils des femmes noires et des femmes appartenant à d'autres groupes ethnoculturels montraient un risque de récidive relativement faible et une plus grande motivation pour la réinsertion sociale que les femmes blanches ou autochtones. Les hommes noirs et les hommes d'origine arabe ou d'Asie occidentale affichaient de plus faibles taux de participation à leur plan correctionnel que les autres hommes.

Gamwell et coll. (2019) ont analysé les données sur la composition ethnoculturelle de la population carcérale dans les établissements fédéraux de 2009-2010 à 2018-2019 et constaté que, par rapport à la décennie précédente (de 2000 à 2009), le taux de croissance du nombre de délinquants ethnoculturels au SCC avait considérablement ralenti. Les hommes et les femmes de race noire continuent de représenter le groupe de minorités visibles non autochtones le plus surreprésenté dans la population de délinquants sous responsabilité fédérale. Gamwell et coll. (2019, para. 5) constatent que :

la surreprésentation de ces groupes [des hommes noirs, des femmes noires et des Asiatiques du sud-est de sexe masculin], à laquelle s'ajoute la croissance observée au sein de certains autres groupes ethnoculturels, souligne le besoin de porter une attention particulière aux enjeux liés à la diversité grâce à l'examen des programmes et des services afin d'en assurer la pertinence pour une population diversifiée.

Une conclusion similaire se dégage du *Rapport provisoire – Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral* de février 2019 du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (2019, 9) :

Tout au long de l'étude, le comité a pris connaissance des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les personnes purgeant une peine de ressort fédéral. Le comité a été consterné de voir que les mêmes difficultés ont été soulevées très fréquemment. Les témoignages des personnes purgeant une peine de ressort fédéral étaient similaires d'un établissement à l'autre et d'une région à l'autre. [...] Nombreux sont les témoins ayant fait valoir que les politiques du SCC créent souvent de la discrimination. [...] Une conséquence importante de ces politiques discriminatoires est que les personnes purgeant une peine de ressort fédéral, et plus particulièrement les femmes, les Autochtones et les personnes noires et les autres personnes racialisées, ont de la difficulté à avoir accès à des

programmes de réadaptation adaptés à leur culture. Si elles n'ont pas accès à ces programmes, elles ne peuvent pas se préparer adéquatement à réintégrer la collectivité et présentent donc un risque plus élevé de récidive. Il est particulièrement urgent de s'attaquer à ce problème pour les personnes autochtones et noires qui purgent une peine de ressort fédéral, étant donné qu'elles sont surreprésentées dans le système correctionnel.

Objectifs de la présente étude

La présente étude rend compte des résultats d'entrevues individuelles semi-structurées menées auprès de $N = 39$ délinquants ethnoculturels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition dans la collectivité. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

1. décrire les expériences des délinquants ethnoculturels, en particulier celle des délinquants noirs, qui participent à des programmes et des services correctionnels pendant leur incarcération, et reconnaître les barrières linguistiques, culturelles, religieuses et raciales à la participation;
2. décrire la pertinence et l'utilité des programmes et des services correctionnels conçus pour préparer les délinquants ethnoculturels, en particulier les délinquants noirs, à retourner dans la collectivité et les soutenir à cet égard.

Les constatations ainsi tirées viendront s'ajouter aux résultats de l'étude à grande échelle intitulée *R-446 – Les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Admission, population carcérale et surveillance dans la collectivité*, actuellement menée par le SCC. Dans le contexte de la littérature correctionnelle canadienne, ces travaux représentent également un recentrage de l'optique d'investigation à un moment où la recherche sur les délinquants ethnoculturels est limitée et que de plus en plus de recherches suggèrent que les pays connaissant une plus grande diversité ethnoculturelle et socioéconomique éprouvent beaucoup plus de difficultés à créer des sociétés socialement cohésives que les autres (Kaushik, Lee et Lemon, 2018, 842).

Méthode

Méthodologie de recherche

La présente étude a utilisé une méthodologie de recherche qualitative, avec entrevues en personne (Creswell et Creswell, 2017; Stuckey, 2013). La méthode d'échantillonnage par quotas non proportionnels a permis d'assurer une représentation adéquate des hommes, des femmes et d'un éventail de groupes ethnoculturels tout en mettant particulièrement l'accent sur les personnes noires. En outre, les chercheurs ont tenté d'obtenir une représentation régionale aussi large que possible (Creswell et Creswell, 2017; Hoover et coll., 2019; Morrow et coll., 2007; Robinson, 2014).

L'étude a été menée conformément aux dispositions du protocole d'entente entre le SCC et l'Institut de recherche sociale appliquée (IASR) de la Faculté de criminologie et de justice pénale de l'Université Nipissing. Le comité d'éthique de la recherche de l'Université Nipissing a révisé et approuvé l'étude en vertu de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (Gouvernement du Canada, 2018).

Participants

Tous les délinquants sous responsabilité fédérale bénéficiant d'une mise en liberté sous condition et s'étant volontairement identifiés comme appartenant à une minorité ethnoculturelle lors du protocole d'évaluation à l'admission du SCC pouvaient participer à la recherche, dont la période de recrutement s'est déroulée du 1^{er} août 2019 au 31 août 2020. Un total de $N = 39$ personnes, soit $n = 14$ femmes et $n = 25$ hommes, appartenant à des minorités ethnoculturelles se sont portées volontaires pour participer à l'étude. De ce nombre, $n = 13$ participants (34 %) s'étaient déclarés comme étant de race noire. La répartition de l'échantillon selon le lieu, le nombre de participants et le nombre de personnes avec qui il a été impossible de communiquer ou qui ont refusé de participer est indiquée au tableau 1.

Tableau 1

Nombre de participants composant l'échantillon (N = 39) et nombre de personnes avec lesquelles nous n'avons pas pu communiquer, qui ne se sont pas présentées, qui ont refusé de passer l'entrevue ou qui s'en sont retirées, par lieu et par région

Lieu	Région	Participants % (n)	N'avons pas pu joindre/ne se sont pas présentés % (n)	Refus/ désistement % (n)
Halifax/Dartmouth	ATL	10,3 (4)	-	2
Vancouver	PAC	28,2 (11)	2	1
Toronto	ONT	53,8 (21)	4	1
Montréal	QUÉ	7,7 (3)		
Total		100,0 (39)		

Mesures/matériel

Un protocole d'entrevue semi-structurée, comprenant 20 pages et 85 questions (voir l'annexe A), a été élaboré dans le but d'évaluer l'expérience de participation aux programmes et aux services du SCC. Le protocole comportait des questions tirées de l'étude à grande échelle actuellement menée par le SCC intitulée *R-446 – Les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Admission, population carcérale et surveillance dans la collectivité*; des éléments dérivés d'un examen de documents de recherche et de la base de données du SGD du SCC; et des questions utilisées par les chercheurs de l'IASR lors d'entrevues qualitatives antérieures avec des délinquants. Une combinaison de questions fermées de sélection cotées numériquement, suivies de questions à réponse libre ont été posées aux participants. Ces questions couvraient les catégories suivantes : Partie A – Questions de sélection sur l'origine ethnoculturelle; Partie B – Expérience des programmes et des services pendant l'incarcération; Partie C – Examen des questions ethnoculturelles au regard de la participation aux programmes; Partie D – Participation à des programmes sociaux pendant l'incarcération, Partie E – Origine ethnoculturelle et expériences en établissement; Partie F – Origine ethnoculturelle et mise en liberté

Les séances d'entrevue duraient entre 30 et 90 minutes; elles étaient transcrites manuellement par les chercheurs ou, avec l'autorisation du participant, enregistrées en mode numérique. Les données du protocole d'entrevue cotées numériquement ont ensuite été entrées dans le programme IBM SPSS Statistics 26 (IBM Corporation, 2019) aux fins d'analyse et de rapport. Les réponses verbales des participants ont été transcrites et entrées dans le programme

Nvivo 12 Pro (QSR International, 2018) afin d'en faciliter le codage, la classification et l'analyse. La transcription et le codage qualitatif des réponses verbales ont été examinés par au moins deux chercheurs de l'IASR afin d'assurer la fiabilité interévaluateurs (Campbell, Osserman et Pedersen, 2013).

Formation des évaluateurs. Les membres de l'équipe de recherche de l'IASR sont expérimentés dans la réalisation d'entrevues avec des délinquants sous responsabilité fédérale – qu'il s'agisse d'hommes, de femmes, d'Autochtones, de personnes âgées ou de personnes atteintes de troubles mentaux – tant en établissement qu'en liberté sous condition dans la collectivité. Afin de garantir l'uniformité dans l'exécution du protocole d'entrevue avec les participants de l'échantillon, deux membres de l'équipe de recherche étaient présents pendant plus de la moitié des séances prévues; l'assistant de recherche principal a réalisé les entrevues à Vancouver seul. Le jumelage de chercheurs dans les bureaux de libération conditionnelle a permis d'assurer encore plus efficacement la validité des résultats de l'étude en rendant possible le traitement immédiat des questions concernant l'interprétation des termes et la cotation ou la transcription des données (Cho et Trent, 2006; Cypress, 2017; Jones, 2007; Patenaude, 2004).

Procédure/approche analytique

Recrutement des participants. Pendant la période de recrutement des participants (du 1^{er} août 2019 au 31 août 2020), les bureaux régionaux et les bureaux de libération conditionnelle du SCC ont régulièrement fourni aux chercheurs de l'IASR une liste à jour des délinquants qui répondaient aux critères de l'étude et qui, après qu'un agent de libération conditionnelle leur ait parlé de cette étude, étaient disposés à rencontrer un chercheur de l'IASR. Deux membres de l'équipe de chercheurs de l'IASR ont été dépêchés pour réaliser des entrevues dans les bureaux de libération conditionnelle où le nombre de participants potentiels était suffisamment élevé pour assurer un taux de réponse adéquat et mettre l'accent sur le recrutement de personnes noires, reflétant ainsi leur plus grande représentation proportionnelle parmi les délinquants ethnoculturels (Gamwell et coll., 2019). Avant chaque visite, le directeur général, Politiques et planification stratégiques, SCC, envoyait une lettre d'information expliquant l'objet de la recherche et demandant qu'une personne-ressource sur place soit désignée pour aider les chercheurs de l'IASR à prendre des mesures de facilitation. À leur arrivée aux sites de recherche, les chercheurs de l'IASR rencontraient la personne-ressource désignée afin de confirmer les arrangements et de répondre à toute nouvelle question au sujet de la recherche. Les entrevues avec les participants volontaires de l'échantillon ont été menées par les chercheurs de l'IASR

avec le soutien et l'aide du gestionnaire et du personnel, et se sont déroulées au bureau de libération conditionnelle, dans une pièce spécialement mise à leur disposition.

Consentement éclairé et gestion des données. Les chercheurs de l'IASR ont présenté aux volontaires un résumé verbal du formulaire de consentement éclairé et les ont invités à poser des questions sur les procédures qui allaient être utilisées ainsi que sur les modalités de leur participation. Avant de commencer les entrevues, tous les participants ont été invités à signer le formulaire de consentement éclairé, y compris la permission d'accéder à leur dossier du SGD. Les participants ont reçu une carte-cadeau Tim Horton de 20 \$ en dédommagement pour le temps consacré à l'entrevue et les frais de transport. Les procédures de compte rendu étaient décrites dans le formulaire de consentement. Les entrevues ont été menées en anglais aux bureaux de libération conditionnelle de Toronto, Vancouver et Halifax/Dartmouth; elles ont été menées en français au bureau de libération conditionnelle de Montréal.

Techniques d'analyse et de statistique. Les chiffres et les pourcentages de fréquences des questions du protocole d'entrevue cotées numériquement sont présentés à l'aide du programme IBM SPSS Statistics 26 (IBM Corporation, 2019). Les réponses verbales des participants aux protocoles d'entrevue ont été codées, classées et analysées à l'aide du programme d'analyse qualitative Nvivo 12 (QSR International, 2018).

Bien que l'échantillon de délinquants ethnoculturels ($N = 39$) utilisé dans la présente étude soit plus que suffisant comparativement à la plupart des études qualitatives (Kim, Sefcik et Bradway, 2016; Vasileiou, Barnett, Thorpe et Young, 2018), les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence et être considérés comme exploratoires et comme indicateurs de domaines nécessitant une étude plus vaste (Hunter et Howes, 2020).

Résultats

Comme il s'agit d'une étude qualitative, les résultats des entrevues individuelles sont rapportés textuellement. Il peut y avoir des cas où les personnes qui ont participé à l'étude ont utilisé un langage potentiellement offensant ou préjudiciable dans leurs réponses aux questions. Bien que les chercheurs de l'IASR ne cautionnent en aucun cas l'utilisation d'un langage grossier, nous présentons ici les réponses des participants telles qu'elles ont été exprimées pendant le processus d'entrevue.

Réponses des participants aux questions de sélection du protocole d'entrevue, selon le sexe

Les réponses des participants aux questions de sélection, cotées numériquement et classées par catégorie principale et par sexe, ainsi qu'un résumé détaillé des réponses verbales des participants aux questions, sont présentés dans le tableau 2 qui commence à la page suivante.

Race. Les participants qui se sont déclarés Noirs représentent la plus grande proportion de participants, les Asiatiques représentant le deuxième groupe racial en importance (voir l'annexe A, question Q4 du protocole d'entrevue). Toutes les personnes de la catégorie Mixte se sont identifiées comme appartenant à la fois aux groupes raciaux Noir et Blanc⁴. Dans le cas des neuf participants qui ne se sont pas identifiés comme appartenant à un groupe racial, l'affiliation religieuse a été proposée comme catégorie de remplacement (« Non [je ne m'identifie à aucun groupe racial], cependant, je m'identifie à un groupe religieux »). Dans les cas où des renseignements supplémentaires sur la race ont été fournis, la religion a été utilisée comme qualificatif (« Je suis hindou à la peau brune ») et, plus tard, comme description culturelle.

Culture La majorité des participants ont affirmé que leur identité culturelle était « importante » ou « très importante » (>80 %), les femmes ayant été plus nombreuses (64,3 %) que les hommes (54,2 %) à avoir répondu « très importante ». Les réponses à la question Q14 du protocole d'entrevue montrent que la majorité des personnes interrogées se considéraient comme religieuses ou spirituelles, les femmes étant plus enclines (78,6 %) que les hommes (70,8 %) à se déclarer religieuses ou spirituelles. Bon nombre considéraient également la religion comme faisant partie de leur culture (« J'ai été élevé dans cette religion, donc, c'est ma culture »), culture et religion étant perçues comme ayant un lien de causalité (« Je crois que chacun adapte

⁴ Un participant se plaçant dans la catégorie Mixte (« Je suis Noir et Blanc ») a expliqué son choix en disant « J'ai été adopté, alors mes parents sont noirs, et ma famille est blanche ».

la religion à sa culture »).

Tableau 2

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie A – Questions de sélection sur l'origine ethnoculturelle						
Q3. Vous identifiez-vous comme faisant partie d'un groupe racial (p. ex. Noir, Asiatique, Autochtone, Blanc, etc.)?	79,2 (19)	20,8 (5)	–	78,6 (11)	21,4 (3)	–
Q4. Si <i>oui</i> , à quel groupe racial vous identifiez-vous?	Aucun		20,8 (5)	Aucun		28,6 (4)
	Asiatique		25,0 (6)	Asiatique		14,3 (2)
	Noir		33,3 (8)	Noirs		35,7 (5)
	Indien d'Asie		8,3 (2)	Indien d'Asie		–
	Mixte		8,3 (2)	Mixte		7,1 (1)
	Autre		4,2 (1)	Autre		14,3 (2)
	*données manquantes		–	*données manquantes		–
Q5. Depuis que vous êtes en prison, vous identifiez-vous à un groupe ethnoculturel différent de celui auquel vous vous identifiez auparavant?	8,3 (2)	87,5 (21)	4,2 (1)	7,1 (1)	85,7 (12)	7,1 (1)
Q6. Parmi les choix suivants, quelle importance accordez-vous à votre identité ethnoculturelle?	Très importante		54,2 (13)	Très important		64,3 (9)
	Importante		29,2 (7)	Importante		28,6 (4)
	Peu importante		12,5 (3)	Peu importante		–
	Pas du tout importante		4,2 (1)	Pas du tout importante		–
	*données manquantes		–	*données manquantes		7,1 (1)
Q14. Vous considérez-vous comme une personne religieuse ou spirituelle? (que ce soit en lien avec votre culture ou non)	70,8 (17)	29,2 (7)	–	78,6 (11)	21,3 (3)	–

^a Une personne a affirmé que son identité ethnoculturelle n'était « pas du tout importante » et, selon les définitions utilisées dans l'étude, a donc été exclue du calcul des résultats (pour plus d'information, voir la note de bas de page 5 du présent rapport).

Tableau 2 (suite)

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie B – Expérience des programmes et des services pendant l’incarcération						
Q22. Pendant votre incarcération, avez-vous eu l’occasion de participer à un programme correctionnel?	87,5 (21)	12,5 (3)	–	100 (14)	–	–
Q25. Avez-vous terminé les programmes auxquels vous avez participé?	75,0 (18)	12,5 (3)	12,5 (3)	100 (14)	-	-
Q26. Si c’était à refaire, voudriez-vous participer aux mêmes programmes?	70,8 (17)	16,7 (4)	12,5 (3)	57,1 (8)	35,7 (5)	7,1 (1)
Q28. Vous reconnaissiez-vous dans les exercices et les exemples utilisés dans les programmes?	75,0 (18)	12,5 (3)	12,5 (3)	71,4 (10)	21,4 (3)	7,1 (1)
Q30. Dans l’ensemble, vous sentiez-vous motivé à tirer des apprentissages des programmes correctionnels auxquels vous avez participé?	79,2 (19)	8,3 (2)	12,5 (3)	85,7 (12)	7,1 (1)	7,1 (1)
Q31. Depuis votre mise en liberté, avez-vous eu l’occasion d’appliquer les stratégies ou les compétences apprises dans le cadre des programmes que vous avez suivis en établissement?	83,3 (20)	4,2 (1)	12,5 (3)	78,6 (11)	14,3 (2)	7,1 (1)

Tableau 2 (suite)

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie C – Examen des questions ethnoculturelles au regard de la participation aux programmes						
Q33. Dans quelle(s) langue(s) vous sentez-vous le plus à l'aise de communiquer?	Anglais		70,8 (17)	Anglais		71,4 (10)
	Français		8,3 (2)	Français		–
	Autre langue		16,7 (4)	Autre langue		7,1 (1)
	Ang. ou fran. + autre		4,2 (1)	Ang. ou fran. + autre		21,4 (3)
Q33a. Avez-vous l'impression que votre langue a constitué un obstacle à votre participation aux programmes?	4,2 (1)	91,7 (22)	4,2 (1)	14,3 (2)	50,0 (7)	35,7 (5)
Q33b. Avez-vous déjà eu accès à l'aide d'un traducteur ou à une formation linguistique?	4,2 (1)	91,7 (22)	4,2 (1)	7,1 (1)	50,0 (7)	42,9 (6)
Q34. Avez-vous le sentiment que votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou votre religion a nui à votre capacité d'accéder aux programmes correctionnels et d'en tirer profit?	16,7 (4)	79,2 (19)	4,2 (1)	57,1 (8)	42,9 (6)	–
Q35. Les intervenants de programme ont-ils fait un effort pour reconnaître et respecter vos besoins en fonction de votre ethnicité, de votre culture, de votre spiritualité ou de votre religion, ou pour répondre à ces besoins?	62,5 (15)	29,2 (7)	8,3 (2)	50,0 (7)	42,9 (6)	7,1 (1)

Q36. Outre la langue, dont nous avons déjà parlé, y a-t-il d'autres obstacles ethnoculturels qui ont rendu difficile votre participation aux programmes que vous vouliez suivre ou qui faisaient partie de votre plan correctionnel?	12,5 (3)	79,2 (19)	8,3 (2)	21,4 (3)	78,6 (11)	–
--	----------	-----------	---------	----------	-----------	---

Tableau 2 (suite)

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie D – Participation à des programmes sociaux pendant l’incarcération						
Q39. Étiez-vous au courant du type d’activités qui étaient offertes par votre établissement dans le cadre des programmes sociaux, même si vous n’y avez pas participé?	100 (24)	–	–	100 (14)	–	–
Q44. Avez-vous participé à l’une ou l’autre des activités de ce genre?	83,3 (20)	12,5 (3)	4,2 (1)	100 (14)	–	–
Q48. Pendant votre incarcération, avez-vous eu l’occasion d’interagir avec des membres de la même ethnie, culture, spiritualité ou religion que vous?	87,5 (21)	12,5 (3)	–	85,7 (12)	14,3 (2)	–
Q51. Avant votre mise en liberté, étiez-vous en contact avec un organisme ou un groupe de soutien communautaire?	41,7 (10)	58,3 (14)	–	64,3 (9)	35,7 (5)	–
Q56. Maintenant que vous êtes dans la collectivité, avez-vous recours à certaines ressources ou à certains services de soutien?	58,3 (14)	41,7 (10)	–	71,4 (10)	28,6 (4)	–

Tableau 2 (suite)

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie E – Origine ethnoculturelle et expériences en établissement						
Q65. Les membres de votre équipe de gestion des cas ont-ils fait un effort particulier pour reconnaître et respecter votre ethnicité, votre culture, votre religion, votre spiritualité ou vos croyances?	45,8 (11)	50,0 (12)	4,2 (1)	57,1 (8)	42,9 (6)	
Q68. Y a-t-il quelqu'un d'autre, au sein de l'établissement, qui a déployé un effort particulier pour s'assurer que votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou vos croyances soient respectées?	41,7 (10)	50,0 (12)	8,3 (2)	64,3 (9)	35,7 (5)	–
Q70. Y a-t-il eu des situations précises où vous avez senti qu'on vous manquait de respect en raison de votre ethnicité, de votre culture, de votre spiritualité ou de vos croyances?	45,8 (11)	50,0 (12)	4,2 (1)	50,0 (7)	50,0 (7)	–

Tableau 2 (suite)

Réponses des participants aux questions de sélection cotées numériquement et établies par le protocole d'entrevue, par catégorie et par genre ($N = 38^a$)

Catégorie/question-réponse	Hommes			Femmes		
	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.	Oui	Non	Données manquantes/ S.O.
Partie F – Origine ethnoculturelle et mise en liberté						
Q75. De façon générale, avez-vous l'impression que vous étiez prêt à retourner dans la collectivité?	87,5 (21)	8,3 (2)	4,2 (1)	92,9 (13)	7,1 (1)	–
Q79. Y a-t-il des aspects de la vie dans la collectivité auxquels les programmes correctionnels et les activités des programmes sociaux n'ont pas aidé à vous préparer?	33,3 (8)	50,0 (12)	16,7 (4)	28,6 (4)	71,4 (10)	–
Q82. Lorsque vous étiez en prison, auriez-vous souhaité que l'on accorde une plus grande attention à votre ethnicité, à votre culture, à votre spiritualité, à vos origines et à vos expériences passées?	29,2 (7)	62,5 (15)	8,3 (2)	78,6 (11)	21,4 (3)	–
Q85. Pouvez-vous penser à des services ou à des ressources auxquels vous auriez aimé avoir accès, mais qui ne vous ont pas été offerts?	66,7 (16)	29,2 (7)	4,2 (1)	85,7 (12)	14,3 (2)	–

Les cultures indiquées par les participants comprennent « afro-antillaise », « philippine », « hindoue », « asiatique », « canadienne » et « moyen-orientale » et nous ramènent à l'influence réciproque de l'identité raciale, ethnique, géographique et religieuse mentionnée plus tôt et renforcée par ce qui suit :

Sentez-vous une appartenance à un groupe ethnique et si oui, lequel?

Hispanique

Avez-vous l'impression d'appartenir à un groupe culturel et si oui, auquel?

Le même.

Le même?

Oui.

D'accord. Vous identifiez-vous comme une personne appartenant à un groupe racial?

Hispanique

Sentez-vous une appartenance à un groupe ethnique et si oui, lequel?

Oui, Afro-Américain.

Et vous avez le sentiment d'appartenir à un groupe culturel en particulier?

J'imagine que oui.

Et quel serait ce groupe culturel?

Afro-Américain.

Parfait. Vous considérez-vous ou vous identifiez-vous comme faisant partie d'un groupe racial? Noir? Asiatique? Autochtone? Blanc?

Tout le monde est pareil. Je veux dire, oui, je suis Noir.

Les Noirs représentent le plus grand groupe culturel, mais les discussions sur le sujet ont mis en évidence la fluidité du langage ou l'utilisation de termes de manière interchangeable, comme s'il s'agissait de synonymes ou de repères pour l'inclusion (« *Avez-vous le sentiment d'appartenir à un groupe culturel? ... Ouais, Noir ou Antillais. Pardon, vous avez bien dit Antillais? Caribéen, en fait* »). Les chercheurs ont également relevé l'exclusion de toute considération culturelle de la part de Canadiens (« *Sentez-vous que vous appartenez à un groupe culturel? Non, je suis du Canada. Et vous identifiez-vous comme faisant partie d'un groupe racial? Non* »).

Ethnicité. L'exclusion que font les Canadiens de toute affiliation à un groupe est ressortie dans les questions portant sur les différentes catégories ethniques (« *Sentez-vous une appartenance à un groupe ethnique? Pas vraiment, parce que je me considère avant tout comme un Canadien* ») et, parallèlement, à une révision de la question récurrente de l'espace ou du lieu géographique :

Vous sentez-vous appartenir à un groupe ethnique?

En général, ou lorsque j'étais en prison?

Eh bien, dans les deux cas. En général... Commençons par « en général ».

Non, en général, non. Et en prison, ouais, c'est certain. Je veux dire, en dedans, c'est un peu différent. Sur la rue, non, pas vraiment. Mais en prison, un peu.

Et puis-je vous demander à quel groupe vous aviez l'impression d'appartenir ou à quel groupe vous apparteniez réellement lorsque vous étiez en prison?
Eh bien, je suis à moitié noir. ... Alors je me tenais avec les Noirs.

Les Noirs représentaient le plus grand groupe ethnique, et la conversation rapportée ici montre bien comment les tentatives de s'intégrer dans un système de classification forcé ou présumé semblent compliquer la façon dont les personnes s'identifient :

Nous allons donc commencer maintenant. La question, avez-vous le sentiment d'appartenir à un groupe ethnique?

Oui.

Et quel est ce groupe?

Je viens de, disons que je suis Africain... Ouais, en fait, je suis Jamaïcain, mais je ne sais pas comment vous classez cela.

Les personnes originaires d'Afrique qui ont affirmé ne pas appartenir à un groupe ethnique peuvent, par ailleurs, compliquer les tentatives d'établir des paramètres définitionnels statiques pour comprendre la composition des différentes catégories ethniques :

La première question est : avez-vous le sentiment d'appartenir à un groupe ethnique et si oui, lequel?

Non, pas vraiment.

D'accord. À un groupe culturel, peut-être?

Non.

D'accord. Diriez-vous que vous faites partie d'un groupe racial précis?

Quand les gens me demandent, je dis que je viens d'Afrique.

D'accord.

Et là ils me répondent : « T'as pas l'air d'un Noir ». ... J'ai la peau brune.

Délinquants ethnoculturels. Bien que les descriptions ci-dessus limitent notre capacité de circonscrire clairement les limites de certains groupes de participants, le fait qu'aucune personne interrogée ne s'est identifiée comme étant exclusivement blanche ou autochtone en discutant d'appartenance raciale, ethnique et culturelle nous permet de considérer ces personnes comme se situant à l'intérieur des paramètres opérationnels de l'étude. Notre conclusion, bien sûr, suppose que nous continuions à adopter une approche inclusive à l'égard de l'analyse linguistique (p. ex. que nous comprenions 1) les personnes de « race mixte (noires et blanches) » qui ne s'identifient pas comme appartenant à un groupe ethnique ou culturel et 2) les personnes qui ne s'identifient pas comme appartenant à un groupe ethnique, culturel ou racial non blanc et non autochtone).

Toutefois, ces considérations ne couvrent que la première partie de notre définition du terme « délinquant ethnoculturel », soit de n'être ni Blanc ni Autochtone. Alors que la seconde partie de

la définition est prise en compte par le fait que toutes les personnes interrogées ont parlé de besoins particuliers – des choses désirées ou requises (Stevenson, 2010, para. 5) qui ne sont pas nécessairement manquantes et qui sont parfois exprimées au moyen de plaintes pour traitement préjudiciable fondé sur leur race, leur langue ou leur culture, la question de l'« importance » demeure.

En accord avec Keown et coll. (2015), et prenant appui sur la description du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (2019, 49) quant à la façon dont le « SCC utilise le terme », les délinquants ethnoculturels sont définis comme étant toute personne non blanche et non autochtone « ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles. » (Directive du commissaire 767, 2013a, para. 1). Lorsque nous avons abordé l'importance de l'identité ethnoculturelle (question Q6 du protocole d'entrevue), un seul participant a décrit son identité ethnoculturelle comme n'étant « Pas du tout importante » (voir le tableau 2). Cette réponse ne cadrant pas avec les définitions sur lesquelles repose la présente étude, le participant a donc été exclu du calcul des résultats⁵. La majorité des personnes interrogées ont qualifié la question de l'identité ethnoculturelle de « Très importante », et, lorsqu'on leur a demandé si le groupe culturel auquel ils s'identifiaient avait changé depuis qu'ils sont en prison (question Q5 du protocole d'entrevue), seules trois personnes

⁵ Par souci de clarté, il convient de préciser que cette personne n'était pas le seul participant à répondre à la question Q6 par « Pas du tout importante », « C'est sans importance » ou quelque autre expression équivalente. Elle était cependant la seule personne interrogée à dire que son identité ethnoculturelle n'était pas importante, à ne pas s'être identifiée comme appartenant à un groupe culturel et à ne pas considérer sa structure de croyances religieuses comme étant inhérente à sa culture. Les trois autres cas où des participants ont répondu à la question Q6 par « Pas du tout importante » concernaient des personnes non blanches et non autochtones qui disaient accorder de la valeur à leur identité religieuse et liaient cette structure de croyances à leur culture, ou qui considéraient une culture en particulier comme faisant partie de leur compréhension fondamentale d'eux-mêmes (« Je suis Québécois en dedans de moi »). Ces constatations mettent en évidence deux caractéristiques importantes de la définition du terme ethnoculturel employée ici. D'abord, les besoins particuliers cernés n'ont pas nécessairement à être directement liés à l'identité culturelle qu'une personne souhaite préserver (p. ex. un désir fondé sur la race et une identité spirituelle) ou sur la façon dont une personne vit ou pratique cette identité. Ensuite, l'identité des personnes racisées peut englober des aspects spirituels qu'elles décrivent comme étant « autochtones » (voir la note de bas de page 7 du présent rapport) et des cultures que d'autres qualifient de « blanche francophone majoritaire » (Bakali, 2015, 412); cette identité peut également comprendre des personnes qui font maintenant partie du groupe social dominant et ont accès aux privilèges des Blancs et aux avantages institutionnels et matériels non acquis qui viennent avec le fait d'être blanc (Scott, 2016, 1293).

ont répondu « Oui ».

Je suis donc moitié Blanc, moitié Noir...

Je comprends. Et est-ce que vous vous identifiez davantage comme Blanc ou comme Noir?

Ou tout simplement, les deux, moitié-moitié.

Les deux, si vous voyez ce que je veux dire. C'est pas vraiment important, non?

Non. Je comprends. Avez-vous changé de groupe ethnoculturel... depuis que vous êtes allé en prison? Vous avez bien dit qu'en ce qui concerne votre ethnicité, oui, vous avez changé? Qu'avant d'entrer en prison, les choses étaient différentes... Est-ce que cela inclut avant d'y entrer et après en être sorti? Ce serait donc seulement pendant que vous étiez en prison?

Ben, ouais. C'est comme si t'avais pas vraiment le choix, tu comprends? T'es pas obligé de te tenir avec les Noirs, mais bon, il y a les Blacks – tu vois – et il y a les maudits Autochtones. Tu vois ce que je veux dire? Y'a les Blancs. C'est tout un merdier. ...

Donc, si j'ai bien compris, on peut dire que personne vous force, mais qu'il y a de bons incitatifs pour adhérer à un groupe. C'est bien ça?

Ouais. C'est juste « t'es Black, je suis Black, alors on se serre les coudes. » Tu vois?

Contexte et identité. Quand on a demandé aux participants d'élaborer sur leur identité ethnoculturelle, les enjeux complexes mentionnés ci-dessus ont été confirmés. Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les compréhensions du lieu (« Je suis né au Liban et nous avons toujours perpétué les mets, la morale et les valeurs traditionnelles de mon pays »; « Je suis Jamaïcain. Les Jamaïcains sont axés sur la famille »; « Je suis Indien, mais j'ai été élevé en Angleterre ») et l'espace central qu'y occupe la religion (« Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur vos antécédents ethnoculturels? Je suis du Sri Lanka. ... Je parle tamoul et sinhala. Je suis de religion hindoue »). Les réponses à la question Q9 du protocole d'entrevue (*Quels aspects de votre éducation ethnoculturelle sont les plus importants pour vous?*) étaient, pour la plupart, similaires (« Je pense que tout est important »). Les participants ont évoqué la nourriture, la religion, la famille ou une combinaison de ces aspects (« Je dirais la nourriture, la famille, la religion »), la langue et le « respect envers les aînés ». Le fait de traiter les autres avec respect et politesse ou « d'être capable de s'entendre avec les autres » a également été décrit comme un aspect important, souligné par des affirmations selon lesquelles il n'était pas toujours facile d'être accepté par son groupe culturel, par la description consensuelle que les membres de la famille étaient les personnes avec lesquelles on partageait la même culture (p. ex. « *Les membres de votre famille immédiate partagent-ils la même culture que vous? Oui, tous sans exception.* »), et la caractérisation des groupes de pairs comme étant moins homogènes (« Je n'ai pas beaucoup d'affinités culturelles avec mes pairs... autres que la famille et les amis de la famille »).

Activités culturelles. Le désir de se protéger, soi et sa famille, contre tout traitement

préjudiciable ou toute personne malveillante « qui [en raison des accusations dont j'ai fait l'objet] me regarde différemment et, probablement aussi, de manière bizarre » a limité les possibilités d'engagement culturel (« Dans ma culture, normalement, si tu vas en prison, personne, mais personne, ne te respecte. *Et cela vous empêche de participer à certains types d'activités culturelles?* Oui monsieur, oui monsieur »; « je ne veux pas qu'ils me voient, et devant mes enfants, si... s'ils racontent pourquoi je suis allé en prison et pourquoi je suis ici... Je ne veux pas faire de la peine à mes enfants »).

Le choix du moment (« Je viens tout juste d'être libéré »; « Je viens de commencer à travailler, je viens de sortir ») de même qu'un changement de religion (« En fait, je suis catholique maintenant, c'est récent ») étaient des raisons supplémentaires pour lesquelles certains participants ont dit que leurs activités culturelles avant et après la détention n'étaient pas les mêmes (p. ex. fréquentation de l'église ou du temple, participation au « Festival libanais », « Caribana... Kwanzaa, des trucs comme ça »). Cependant, à la différence d'un changement de religion ou de la perte d'un lieu culturel, le temps ou le moment choisi n'est pas toujours décrit comme étant à l'origine d'un changement :

Oui [je participe aux mêmes activités culturelles qu'avant], et je répète encore : huit mois, dans la vie d'une personne, ce n'est pas si long... Quelqu'un comme moi n'a pas besoin de réinsertion sociale. Ça a été très facile de reprendre mes activités culturelles et religieuses. Je n'ai pas eu grand effort à fournir, parce que je n'ai pas de conséquences psychologiques, je n'ai pas subi de, vous savez, de choc post-traumatique, rien.

La plupart des répondants ont indiqué que la fréquence à laquelle ils participaient à des activités culturelles après leur mise en liberté – réponse à la question Q12 du protocole d'entrevue – était similaire à celle d'avant, et que le fait d'être « de retour dans ma famille » justifiait une participation accrue. Ils ont évoqué des raisons de l'importance de la fréquence de participation aux activités culturelles (« Oui, faut pas lâcher, mon gars. Tu peux pas échouer. Parce que si t'échoues, le diable t'attrape »), tout comme ils avaient également des raisons de faire preuve de prudence dans l'interprétation de la mesure :

Je suis beaucoup plus vieux que j'étais. Le dirais que [ma participation à des activités culturelles] est à peu près la même, mais je le fais d'une manière différente, je me dévoue davantage. Avant, c'était juste une formalité, parce que t'es un enfant et que tu suis tes parents.

Le temps passé en prison – ou le fait d'être allé en prison (question Q11 du protocole d'entrevue) – a été décrit majoritairement comme un facteur limitant la capacité des personnes à

poursuivre les activités associées à leur culture. La prison a été décrite comme étant un lieu sans activités culturelles ou « sans activités culturelles... pour moi ». Les activités offertes étaient axées sur la culture « blanche européenne et anglaise » et dépendaient « du bon vouloir de certains agents correctionnels. »

Religion. La majorité des personnes interrogées se considéraient comme religieuses ou spirituelles (question Q14 du protocole d'entrevue) et adhéraient à un système de croyances précis (je suis musulman; juif; juif noir; catholique romain; adventiste du septième jour; hindou; autochtone; aucune de ces religions, j'ai ma propre religion). Alors que les liens entre la religion et la culture sont abordés ci-dessus, les descriptions de pratiques connexes comprennent la participation à des activités significatives (« les prières du vendredi avec mon père »), aider à « nourrir les pauvres », le cercle de tambour, « dans tous les cas, c'est rendre un culte à un dieu ». La majorité des participants ont affirmé avoir pu participer à « cent pour cent » ou « dans une faible mesure » aux pratiques et activités religieuses pendant leur incarcération :

Je purgeais ma peine, je lisais la Bible et je rassemblais des gens. J'étudiais beaucoup – comment dire... Des choses que je n'aurais probablement pas eu le temps de faire quand je courais partout dans la ville.

Lorsqu'on a demandé aux participants s'ils préféraient être seuls pour pratiquer leur religion ou leur spiritualité (question Q17 du protocole d'entrevue), quelques-uns ont répondu « Oui » (« Maintenant, je préfère être seul »). Un plus grand nombre a dit aimer « être entouré d'autres personnes », mais la majorité des personnes interrogées estimaient se situer quelque part entre (« Ça dépend de ce que je fais »; « Ça varie »; « Ça ne change pas grand-chose »). Une fois de plus, les femmes étaient plus enclines que les hommes à se déclarer religieuses ou spirituelles.

Une expérience unique. Pour certains répondants, le nombre de détenus ayant des traits ethnoculturels en commun jouait un rôle déterminant dans la façon dont se forment les expériences en établissement (question Q20 du protocole d'entrevue), ce nombre étant lié à la capacité des personnes à se démarquer ou à être ignorées pour les mauvaises raisons :

Il m'est arrivé souvent d'être le seul Noir. Alors, dans ce genre de situation, on ne vous accorde qu'un certain degré d'attention. J'ai connu différents degrés de racisme, et tout ce qui vient avec. Mais je ne vous apprend rien. C'est juste un petit peu plus dangereux.

Il y avait une unité appelée la petite Jamaïque, ce sont eux qui l'appelaient comme cela, et ils nous ont tous campés là. Nous avons des programmes ensemble et avons tous les mêmes programmes. Tout le monde dans le même sac.

Si, dans le cadre d'autres questions, les répondants ont affirmé que le nombre de personnes avait de l'importance (p. ex. dans les réponses à la question Q37 du protocole d'entrevue, un répondant a dit ne pas savoir « combien de personnes il fallait pour que des changements soient amorcés. Quel que soit ce nombre, ils ne vont sûrement pas élaborer un programme pour une seule personne »), la taille d'un groupe identifiable n'a pas été présentée comme le seul moyen, pour certains, de mesurer la valeur qu'ils ont en établissement :

Moi, je suis hétéro. Je ne fais pas partie de la communauté LGBTQ et j'ai l'impression qu'en prison, c'était comme... si tu es lesbienne, ou transsexuelle, ou autre, on te traite un peu mieux, on fait un peu plus attention à toi. Donc, en comparaison, si tu es une simple personne noire hétéro, tu ne comptes pas beaucoup.

Peu importe, par exemple, qu'ils fassent allusion aux ressources limitées ou non disponibles (« Il n'y avait rien pour moi », « Rien pour les Hispaniques »; « Il n'y avait rien pour nos types de cheveux »), aux différences religieuses ou spirituelles (« Beaucoup de gens ne croient pas en Dieu ») ou à divers facteurs (« C'était vraiment difficile, parce que... ils ne comprenaient pas cela [ma spiritualité]. Aussi, la couleur de ma peau... ça n'arrangeait pas les choses »), la plupart des délinquants ont indiqué soit que leur expérience correctionnelle avait été différente de celle des autres détenus soit qu'ils se sentaient complètement différents des autres. Ceux qui n'ont « pas constaté » de différences par rapport aux autres détenus ont aussi parlé de sentiments et de l'importance du comportement et de la culture à laquelle ils se rattachent (« Je pense que l'expérience d'une personne en établissement dépend entièrement de son comportement, de sa façon d'interagir avec les autres... J'assume la responsabilité de tous mes actes »; « Je me rattache à la culture occidentale. J'ai grandi ici. Je ne me suis jamais senti comme un étranger »).

Participation à un programme en établissement. Pendant leur incarcération, presque toutes les personnes interrogées ont participé à des programmes correctionnels (question Q22 du protocole d'entrevue) et ont terminé les programmes auxquels elles ont participé (question Q25 du protocole d'entrevue), et 100 % des femmes ont déclaré avoir terminé tous les programmes entrepris. La majorité des participants se reconnaissaient dans les exercices et les exemples utilisés dans les programmes (question Q28 du protocole d'entrevue). Cependant, la tendance des personnes interrogées à mettre l'accent sur une série de programmes en particulier ou à réduire les programmes à un seul nous empêche de généraliser les constatations liées à la participation. Les attentes personnelles (« Comme on dit, il y a une limite aux programmes qu'on peut suivre, certains ne me concernent pas du tout. Ce n'est pas vraiment mon truc. ») et le rôle de la dynamique de groupe compliquent davantage ces interprétations :

Je pense que ce qui comptait le plus, c'était les personnes qui y participaient. Quand je voyais quelqu'un qui avait participé au programme avant moi et qui était capable... de s'ouvrir, alors – vous comprenez – ça me permettait de me sentir plus en confiance et de diminuer mes craintes. Donc, l'important, ce n'est pas tant telle ou telle partie du programme en particulier, mais plutôt le fait de s'y impliquer.

Malgré les difficultés évoquées, le fait que la majorité des participants ait pu se reconnaître dans les exercices et les exemples utilisés, ou dans « certains d'entre eux », peut être interprété comme un appui au fait qu'ils ont majoritairement affirmé se sentir motivés par l'apprentissage tiré des programmes auxquels ils ont participé, qu'ils ont terminé les programmes auxquels ils ont participé et qu'ils participeraient aux mêmes programmes si leur parcours correctionnel était à refaire (voir le tableau 2).

Les raisons pour lesquelles certains participants ne voulaient pas refaire les mêmes programmes (question Q26 du protocole d'entrevue) portaient principalement sur des notions d'applicabilité, en ce sens que les programmes ne tenaient pas suffisamment compte des considérations ethnoculturelles (« Ça ne s'applique pas à mon travail »; « Ce programme n'est pas adapté à mes besoins »; « Tout le monde n'a pas un problème affectif »). Des affirmations semblables ont été exprimées par des personnes qui voulaient prendre des programmes qui n'étaient pas disponibles (« Il y avait un programme informatique auquel je voulais m'inscrire »; « J'ai essayé de m'inscrire aux cours de formation en entrepreneuriat »; « Je tenais beaucoup à prendre les permissions de sortir avec escorte »; « J'ai essayé de demander un échange ») ou sur le fait qu'ils ne

se sentaient pas motivés à apprendre :

Dans l'ensemble vous sentiez-vous motivé à tirer des apprentissages des programmes auxquels vous avez participé?

Non.

Et pour quelle raison?

Honnêtement, je savais que je n'allais pas rester de toute façon, je savais ce que je faisais. Je connaissais mon crime. Je savais pourquoi je l'avais fait et, techniquement, c'est pour cette raison que vous suivez le programme... donc.

Dans un nombre très limité de réponses à la question Q30 du protocole d'entrevue, on a mentionné que la formation axée sur les compétences favorisant l'employabilité ou des cours orientés dans ce sens figuraient parmi les raisons pour lesquelles les personnes étaient motivées à apprendre, et les résultats de la participation au programme ont été perçus comme ayant une influence positive (« J'ai appris à faire mon propre plan d'affaires »; « Cela m'a certainement servi pour entrer au cégep »), quoique pas toujours directe (« Je suppose que dans l'ensemble, j'ai appris à communiquer », « à résoudre des problèmes familiaux, des disputes, à contenir ma colère, à prendre de meilleures décisions »; « Cela m'a beaucoup appris sur moi-même et sur les limites à établir »). Il y a toutefois des raisons de ne pas sous-estimer un parcours indirect ou « lent » :

Depuis votre mise en liberté, avez-vous eu l'occasion d'appliquer les stratégies ou les compétences apprises dans le cadre des programmes que vous avez suivis pendant votre incarcération?

Oui, oui, assurément.

Puis-je vous demander lesquelles?

Le cours sur les charpentes, que j'ai suivi. Le cours ne portait pas tellement sur les cloisons sèches, enfin, la deuxième partie. Ce n'est pas ce que j'aime le plus... Là où je travaille maintenant, en fait, la job que j'ai obtenue, je travaille avec le bois... On travaille toute la journée avec du bois. Je travaille sur la chaîne de peinture. Je peins du bois. Donc, c'est quelque chose que je faisais... Comme tout le reste, ça m'a aidé d'avoir cette job quand je suis sorti de prison.

Diriez-vous que le programme vous a aidé à obtenir l'emploi?

Non, je ne dirais pas ça, parce que... Je ne l'ai pas vraiment mentionné... Je n'allais pas écrire dans mon CV « Oh, j'ai fait ce cours sur les cloisons sèches, et sur les charpentes aussi », parce qu'après cela, ils vont me demander « Ah, oui! Et où avez-vous suivi ces cours? »

La mention de la formation scolaire a surgi de nouveau lorsque les participants ont dû préciser quelle avait été la partie la plus utile des programmes auxquels ils avaient participé (question Q27 du protocole d'entrevue). Autrement dit, ce qui était « toujours bien », c'était les expériences pratiques, les crédits scolaires (« même si c'est un demi-crédit ») ou les connaissances que « je pouvais emmagasiner pour m'en servir plus tard pour le travail ». Le perfectionnement du

« moi » non professionnel était lui aussi important (« Cela m'a permis de regarder en moi plus en profondeur »; « En fait, j'en ai appris davantage sur moi-même »).

Parallèlement à l'affirmation selon laquelle l'aspect le plus utile du programme est de permettre d'adopter une routine ou « nous tenir occupés, parce qu'en dedans, il n'y a rien à faire », les réponses et les descriptions ci-dessus relatives aux programmes les moins utiles (« Les compétences parentales étaient les moins utiles »), ou des parties de ceux-ci (« Aborder des choses qui n'ont rien à voir avec mon crime »), permettent de délimiter le spectre des réponses. Cependant, la plupart des personnes interrogées ont dit qu'elles ne pensaient pas qu'il ait eu des parties des programmes qui aient été inutiles ou ont répondu à la question Q27 du protocole d'entrevue en disant que tout avait été utile ou qu'ils n'arrivaient pas à se souvenir de parties de programmes qu'ils considèrent comme ayant été moins utiles.

La tendance positive des descriptions ci-dessus correspond à la façon dont la majorité des délinquants ont décrit les intervenants des programmes (p. ex. comme des personnes qui « écoutaient quand j'avais besoin de parler », « ne portaient pas de jugement » ou « qui vous parlent sans détour » et « agissaient clairement dans mon intérêt »), mais cette tendance se démarque lorsqu'on l'applique aux descriptions des possibilités de réhabilitation et des expériences en établissement en général (questions Q32 et Q21 du protocole d'entrevue, respectivement). Dans ces deux derniers cas, la classification des descriptions est relativement équilibrée entre les catégories positives ou bénéfiques et négatives ou non bénéfiques. Lorsque nous avons posé la question sur les possibilités de réhabilitation, les réponses oscillaient systématiquement entre une catégorisation des services du SCC à cet égard comme étant « Je dirais excellents... très bons », « bénéfiques », ou « les possibilités sont là si vous les utilisez » et des affirmations selon lesquelles les possibilités offertes étaient « médiocres », « inutiles » ou « une blague » (« Ah oui? Ils offrent ça? »). On trouve des descriptions similaires dans la façon dont les délinquants caractérisent leur expérience correctionnelle globale (« Ça a été une bonne expérience », « en douceur », « ça m'a aidé à grandir »; « C'était vraiment horrible », « rien de positif », ou « pas très plaisant »; « je ne souhaiterais pas cela à mon pire ennemi »).

Enjeux ethnoculturels de la participation aux programmes. Plus de 70 % des personnes interrogées ont dit qu'elles étaient plus à l'aise de s'exprimer en français ou en anglais (question Q33 du protocole d'entrevue). Celles qui étaient plus à l'aise de communiquer dans une autre langue que le français ou l'anglais parlaient tamoul, créole, cantonnais ou vietnamien et

chinois, et quatre participants ont nommé plus d'une langue (p. ex. anglais et filipino) dans laquelle ils étaient parfaitement à l'aise. Quand nous leur avons demandé si le fait de devoir communiquer en français ou en anglais a rendu difficile leur participation aux programmes (question Q33a du protocole d'entrevue), les réponses « Oui » – dont l'une était celle d'une personne qui avait déclaré être à l'aise de s'exprimer tant en anglais qu'en espagnol – englobaient également l'incapacité des autres à reconnaître ou à interpréter avec précision les stratégies d'adaptation liées à la langue :

L'espagnol est ma première langue... Alors, je pense en espagnol. Par exemple, avant de dire quelque chose, je le dis en espagnol dans ma tête, puis je le traduis en anglais. Souvent, les gens pensent que je mets en question ce que je m'appête à dire, parce que je prends un peu plus de temps pour le dire.

Pour aider au processus de traduction, d'autres participants utilisaient un dictionnaire anglais-tamoul ou cherchaient des solutions auprès d'un ami. Les fois où ces participants ont eu accès à un traducteur ou à une formation linguistique ont été qualifiées d'utiles, même si cela a aidé juste « un petit peu ». Comparativement aux hommes (4,2 %), les femmes (14,3 %) étaient plus enclines à affirmer que la langue a rendu plus difficile leur participation aux programmes.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils estimaient que leur ethnicité, leur culture, leur spiritualité ou leur religion avaient entravé leur capacité d'accéder aux programmes et d'en tirer avantage (question Q34 du protocole d'entrevue), la majorité des participants ont répondu « non » ou « pas du tout » ou ont donné une réponse allant dans ce sens (« Non, je ne crois pas... parce que tout le monde peut s'inscrire »; « Non, parce que pratiquement tout le monde doit le faire »), et les femmes (57,1 %) étaient plus susceptibles que les hommes (16,7 %) de considérer que leur contexte ethnoculturel avait constitué un obstacle à l'accès aux programmes. Ceux qui ont répondu que les facteurs ethnoculturels énumérés dans la question avaient eu une incidence sur leur capacité d'accéder aux programmes et d'en tirer profit différaient dans la façon de positionner leur réponse :

Avez-vous le sentiment que votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou votre religion a eu une incidence sur votre capacité à accéder aux programmes correctionnels ou à en tirer profit?

À cent pour cent. Je n'aurais pas été – je pense – traité de la même manière en prison si je n'avais pas été... s'il n'y avait pas eu le mot musulman écrit quelque part sur un dossier ou si je n'avais pas eu la peau brune et une barbe. Donc, oui, ça a joué à cent pour cent.

Parfois, j'avais l'impression que les programmes s'adressaient... aux Blancs et aux Autochtones, mais même à cela, il y a tellement de cultures différentes en prison. Comment faire un programme qui convient à toutes les cultures?

Tout comme l'incapacité susmentionnée des autres à reconnaître ou à interpréter avec précision les stratégies d'adaptation liées à la langue, les pratiques ethnoculturelles ont parfois été mal interprétées :

J'ai été élevé... on m'a appris à ne pas regarder une personne dans les yeux. On fait cela seulement quand on veut provoquer quelqu'un... Donc, c'est une marque de respect que de ne pas regarder une personne dans les yeux.

Même pendant une conversation?

Même pendant une conversation. Bien sûr, un bref contact visuel, ça va, mais si je continuais à vous regarder droit dans les yeux, ce serait plutôt impoli. Bon, j'ai été élevé de cette manière. Mais ici, quand on n'établit pas de contact visuel, ça veut dire qu'on ment, qu'on cache quelque chose, et... j'ai mis longtemps à essayer de m'adapter et à me débarrasser de ce comportement. Mais entretemps, j'ai été accusé de...

De ne pas dire la vérité?

Exactement.

Les obstacles de nature ethnoculturelle mentionnés ci-dessus se démarquent des témoignages dans lesquels – lorsqu'on exclut la question de la langue – plus des trois quarts des répondants, femmes et hommes, ont affirmé de pas avoir l'impression que des obstacles ethnoculturels ont rendu difficile leur participation aux programmes de leur choix ou à ceux prévus dans leur plan correctionnel (question Q36 du protocole d'entrevue). Les autres obstacles mentionnés étaient l'absence de programmes religieux appropriés (« Il n'y avait rien pour les personnes juives ») et de personnes pouvant offrir un accompagnement spirituel (« Il y avait un homme, il était rasta... et pour une raison que j'ignore, ils l'ont retiré. Donc, beaucoup d'entre nous n'ont plus cette personne pour les accompagner dans leur spiritualité »). Par conséquent, les participants ont appris à adapter leur comportement (« il y a des choses qu'on faisait, parce que – je veux dire – on ne peut pas changer le système au complet »).

S'il est vrai qu'un changement systémique peut s'avérer difficile, les participants ont souvent décrit les intervenants des programmes comme des personnes essayant de reconnaître, de respecter ou de soutenir l'ethnicité, la culture, la spiritualité ou les besoins religieux des participants (question Q35 du protocole d'entrevue). Les réponses des femmes étaient moins positives que celles des hommes à cet égard; le tableau 2 indique la répartition quantitative des réponses, qu'il faut lire attentivement.

Quelques réponses « Oui » ou « Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un problème avec les intervenants des programmes » étaient ancrées dans des affirmations indiquant que les sujets ci-dessus n'avaient « jamais été abordés », parce que « nous étions là-dedans à parler d'autre chose »

ou parce que « Je n'ai jamais particulièrement considéré cela [besoins liés à l'ethnicité, à la culture ou à la spiritualité] comme un problème » :

Les intervenants de programme ont-ils fait un effort pour reconnaître et respecter vos besoins en fonction de votre ethnicité, de votre culture, de votre spiritualité ou de votre religion, ou pour répondre à ces besoins?

Oui.

Aviez-vous des besoins particuliers?

Non.

Un deuxième problème se pose si les lecteurs interprètent les réponses « Non » – c'est-à-dire, mes intervenants n'ont pas fait d'effort pour reconnaître, respecter mes besoins de nature ethnique, culturelle, spirituelle ou religieuse, et y répondre – comme étant intrinsèquement péjoratives :

Les intervenants de programme ont-ils fait un effort pour reconnaître et respecter vos besoins en fonction de votre ethnicité, de votre culture, de votre religion ou de votre spiritualité, ou pour répondre à ces besoins?

Non, mais ils ne faisaient pas de discrimination non plus; ils nous voyaient comme...

Des personnes, tout simplement?

Oui. Ils ne faisaient pas de distinction de race, ni rien de tout cela.

Pensez-vous que si les intervenants avaient tenu compte d'ethnies ou de cultures en particulier, cela aurait rendu les programmes plus utiles pour vous ou pour d'autres personnes?

Je pense que ça aurait empiré les choses, parce que les autres groupes auraient réagi en disant « Pourquoi faites-vous du favoritisme? ». C'est ce que j'aurais pensé aussi, et les autres groupes auraient l'impression qu'on ne leur accorde plus d'attention; c'est pour ça qu'ils essaient de faire en sorte de traiter tout le monde de manière égale.

Cela dit, certains participants ont relevé des points à améliorer (« Je ne voulais pas avoir un traitement de faveur. Je voulais seulement qu'ils reconnaissent qu'une grande partie de la matière enseignée n'était pas pertinente pour moi, ne me concernait pas et ne correspondait pas à la façon dont j'ai été élevé dans ma culture »), et des différences entre le traitement réservé aux délinquants ethnoculturels et aux délinquants autochtones ont également été soulevées :

Ils préféraient les Autochtones. Les Autochtones se démarquaient toujours. Ils passaient toujours en premier. Ils étaient plus respectés que n'importe qui d'autre. Ils avaient plus de choses que n'importe qui d'autre. Ils occupaient le haut du panier et nous, le fond. Ils nous regardaient de haut « Bon, qu'est-ce qui se passe? »

Les comparaisons entre Autochtones et non-Autochtones sont ressorties quand on a demandé aux personnes interrogées quels changements, selon elles, pourraient être apportés aux programmes ou à une partie de ceux-ci (question Q38 du protocole d'entrevue). À ce propos, certains participants ont recommandé la suppression de certaines composantes des cours (« J'aimerais bien qu'ils

sortent... les Autochtones du programme et que ce soit pour tout le monde »), d'autres insistaient pour qu'on y inclue du nouveau (« Les Autochtones ont leurs cercles de tambour. Peut-être quelque chose d'orienté vers la culture noire ou antillaise »). Des classes supplémentaires (« où on discuterait... des différentes cultures et de l'éducation des enfants ») et du temps de classe supplémentaire (« Ce serait bien d'en avoir trois fois par semaine »), des intervenants qui « pourraient vraiment établir des liens avec quelqu'un en raison de leur passé » et mettre l'accent sur des initiatives axées sur l'emploi (« Peut-être aider davantage les gars à trouver un emploi »). Voilà quelques-unes des suggestions qui contrastaient avec les affirmations du style « Je ne vois vraiment rien qui aurait pu être changé dans les programmes » ou « J'aime les programmes tels qu'ils sont. »

Participation à des programmes sociaux pendant l'incarcération. Tous les participants ont affirmé être au courant des activités se déroulant dans leur établissement dans le cadre des programmes sociaux, et la vaste majorité a déclaré y participer (question Q39 du protocole d'entrevue). On a dit que la fréquence des activités organisées variait de « une fois de temps en temps » à « deux ou trois fois par semaine », qu'elles étaient souvent annulées et qu'elles étaient fonction des cotes de sécurité individuelles et de « l'établissement dans lequel vous étiez » et que tout dépend de ce que l'on entend par « organisées » :

À quelle fréquence ce type d'activités étaient-elles offertes? Vous avez dit le cinéma, une fois par semaine.

Exact.

Pouvez-vous penser à d'autres activités?

Il y a des sports... On peut jouer au soccer, au tennis. Il y a aussi le badminton, le ping-pong, les échecs. C'était très divertissant.

D'accord, et à quelle fréquence pratiquiez-vous ces activités?

Aussi souvent que je le voulais.

Étant donné que chaque culture tenait ses propres rencontres culturelles et que la plupart étaient des rencontres de groupes autochtones, on a estimé que le groupe focal avait aussi son importance et, partant, on a appuyé les appels au recalibrage des notions institutionnelles d'équilibre :

Je sais qu'ils en tenaient [des séances de purification] tous les jours – si ce n'est pas deux fois par jour – je sais que c'est important pour eux, pour les Autochtones, de se purifier et de libérer les mauvais augures... Et je pense qu'il devrait y avoir un peu plus de... Il faudrait peut-être établir un certain équilibre... étant donné que les Autochtones ont leurs séances de purification, leurs danses, le cercle du tambour, et tout ce genre d'activités. Peut-être qu'on pourrait incorporer quelques activités axées sur les Asiatiques ou avoir, disons, un programme asiatique, où les détenus asiatiques pourraient, par exemple, apprendre des

choses sur leur patrimoine ou leurs origines.

Les répondants ont indiqué que les activités liées aux programmes sociaux étaient principalement organisées par des comités de détenus (question Q41 du protocole d'entrevue), mais des employés, des bénévoles et des organismes communautaires (« le groupe appelé STRIDE ») y jouaient un rôle important. Les sources les plus fréquentes ou les « deux principales sources d'information » dont disposaient les détenus sur la tenue de ces activités étaient le bouche à oreille et les affiches ou les babillards (« Le bouche à oreille ou le tableau d'affichage. Aussi, des affiches dans le gym ou à l'église, mais surtout le bouche à oreille entre les détenus »).

La plupart du temps, les activités dont les personnes interrogées avaient entendu parler (question Q43 du protocole d'entrevue) n'étaient pas liées à leur origine ethnoculturelle (« Non, il n'y avait rien [en rapport avec mon origine ethnoculturelle]. Nous avons essayé d'organiser certaines activités, mais nous n'avons reçu que des réponses évasives »; « Il y a beaucoup de choses pour les Autochtones... Il n'y a rien pour les musulmans »; « Il n'existe aucun programme pour les détenus d'origine hindoue »; « C'est exact, rien »). Dans les cas où des activités d'apprentissage étaient liées à l'origine ethnoculturelle des personnes interrogées, les liens mentionnés n'étaient pas toujours diversifiés (« Ils nous ont permis de regarder des films tamouls une fois par semaine »; « Peut-être un peu, mais juste pendant le Mois de l'histoire des Noirs »; « Nous avons de la Zumba une fois par semaine et cela... nous donnait l'occasion d'écouter quelque chose en espagnol ») ni directs :

Ils ont fait quelque chose pour le Mois de l'histoire des Noirs, et il y avait quelques filles... de Toronto. Alors elles ont apporté des choses à faire – de l'artisanat et des passe-temps de ce genre –, mais elles étaient de différentes origines, certaines étaient blanches, d'autres noires... Donc, ce genre de – je suppose que ça me concerne aussi, puisque je suis de Toronto et que j'ai l'habitude des situations multiculturelles.

Au sujet de leur participation aux activités liées aux programmes sociaux (question Q44 du protocole d'entrevue), 83,3 % des hommes et 100 % des femmes ont répondu « Oui », « J'y ai participé ». Les activités décrites comprenaient le « club de lecture », « quelques séances de suerie et autres activités du même genre », les activités du Mois de l'histoire des Noirs et jouer au « hockey deux fois par semaine... au basketball, disons, une fois par semaine... [et] au tennis quand il faisait beau ». Presque toutes les personnes qui ont participé à ces activités ont décrit l'expérience comme étant « positive », « bonne », « agréable » ou quelque chose dans ce sens (« C'est mieux que de rester à les regarder en se grattant la tête »). Elles ont également souligné

l'importance du contexte, précisant que l'humeur influait sur l'interprétation que se font les gens d'une activité (« Si tu y vas, mais que tu es... dans un esprit négatif, ça ne va pas fonctionner »). Pour ceux qui ont assisté aux activités d'autres groupes culturels, il était difficile de maintenir un regard positif :

C'était une bonne expérience, parce qu'en assistant à cette activité, on comprend qu'il existe chez eux [les délinquants autochtones] un véritable sens d'appartenance à la communauté, et en même temps, ça vous rappelle qu'ici, votre communauté n'existe pas.

Toutefois, quand c'était possible, l'expérience était gratifiante (« Ça m'aide à m'accepter »; « J'avais l'impression d'être à l'extérieur... comme si j'étais une personne ordinaire. Je ne me sentais pas en prison »).

Plus de 80 % des personnes interrogées ont dit avoir eu la possibilité d'interagir avec des membres de leur ethnicité, de leur culture, de leur spiritualité ou de leur religion pendant leur incarcération (question Q48 du protocole d'entrevue). La majorité de ces interactions se sont déroulées dans le cadre d'une activité non structurée (« Comme tomber sur quelqu'un par hasard... parler ensemble, passer du temps ensemble, regarder la télé, des choses ordinaires ») ou dans le cadre d'interactions structurées et non structurées (« Je dirais les deux ») qui ont été décrites comme le fait de bâtir une communauté qui allait se dissoudre à la libération d'un de ses membres :

C'était vraiment stupide – Imaginez, vous passez des années en prison avec quelqu'un. Vous tissez des liens. Vous instaurez une relation de confiance, peu importe, en tous cas, vous bâtissez quelque chose, puis vous sortez de prison et vous n'avez plus le droit de lui parler de l'extérieur.

Lorsqu'ils ont obtenu leur libération et qu'ils sont retournés dans la collectivité, la majorité des participants ont continué d'interagir avec des membres de leur groupe ethnique, culturel, religieux ou spirituel dans le cadre d'activités qui sont passées de structurées à « nous nous sommes rencontrés, nous avons regardé un film et avons socialisé. » Le recours à des vérifications des antécédents qui décrivent les comportements criminels antérieurs a été présenté comme une raison d'être sélectif dans le choix des activités auxquelles on participe. Les problèmes liés aux idées préconçues sur les communautés dans lesquelles les délinquants ethnoculturels retournent lors de leur libération ont également été soulevés :

J'ai pas mal d'amis noirs ici. Je veux dire, ce n'est pas la majorité qui sont noirs, mais j'ai quelques amis parmi eux. Je ne me tiens pas toujours avec eux. Y'a pas de quoi en faire une histoire, comme c'est le cas dans d'autres communautés. J'imagine que mon histoire est différente... parce que j'ai toujours vécu dans des communautés où il n'y avait pratiquement

pas de Noirs, c'est comme si vous alliez dans un endroit où il n'y a pas de Blancs et que quelqu'un vient vous dire : « Devine quoi? Je viens de voir une fille blanche qui marchait dans la rue. La connais-tu? » Tu parles si je la connais!⁶

En réponse aux questions Q51-Q53 du protocole d'entrevue, les personnes interrogées devaient dire si elles avaient été en contact avec un groupe de soutien communautaire avant leur mise en liberté. Les répondants ont parlé de la nécessité que ces organismes puissent faire plus que « simplement parler » et que les soutiens familiaux aient la capacité de répondre aux besoins (« Je connais du monde qui n'ont pas de famille ni rien – je comprends qu'ils se tournent davantage vers des groupes de soutien... mais moi, j'ai un groupe de soutien solide : ma famille et ma copine. Donc, je n'en voyais pas le besoin »). Dans le cas des personnes dont les besoins n'avaient pas été entièrement satisfaits, les mesures de soutien prélibératoire qui auraient été les plus utiles comprenaient celles qui auraient donné accès à des services de lutte contre la toxicomanie (« Je voulais de l'aide. Je voulais aller en désintox avant de retourner dans la collectivité »), de l'aide au logement ou « avoir une personne-ressource ayant les mêmes convictions religieuses que moi ». Ces soutiens coïncident avec ceux recherchés par des répondants qui effectuaient eux-mêmes des « recherches sur Google » et l'aide recherchée auprès d'« autres détenus », « mon cousin », etc. L'affirmation selon laquelle les personnes incarcérées étaient elles-mêmes responsables d'obtenir les soutiens dont elles avaient besoin justifiait la nécessité d'être proactif (« Oui, parce qu'ils [les groupes qui fournissent du soutien communautaire] viennent [dans les établissements]. Cela dépend de la personne, du détenu, de son degré de proactivité... Je pense que c'est notre job [les détenus] d'établir ce genre de liens »).

À leur retour dans la collectivité, la majorité des personnes interrogées avaient recours à des ressources ou à des services de soutien (question Q56 du protocole d'entrevue). Les femmes (71,4 %) étaient plus enclines que les hommes (58,3 %) à dire qu'elles utilisaient ces services. Les services, qui comprenaient la Société John Howard, la Société Elizabeth Fry, WoodGreen (« c'est une ressource pour l'emploi ») et le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario ont d'abord été décrits comme utiles « parce que primo, ils me maintiennent dans mon

⁶ Des affirmations semblables, dont l'une est reproduite à la note de bas de page 4 du présent rapport, ont été formulées en réponse à la question Q9 du protocole d'entrevue : « J'ai grandi – sincèrement – j'ai grandi entièrement entouré de Blancs... J'étais le seul Noir. Alors, je ne suis même pas si Noir ». « J'ai été adopté. Alors, mes parents sont noirs et ma famille est blanche ».

parcours spirituel. Deuzio, ils m'aident à garder les pieds sur terre – vous comprenez – par le seul fait d'avoir quelqu'un à qui parler. Tertio, c'est grâce à eux que je suis là où je suis. » D'autres ont fourni des détails supplémentaires (« Ils m'aident avec plein de choses, comme la garderie, faire mon CV, des choses comme ça »; « Ils m'ont aidé à trouver un emploi » et à avoir accès à de « l'épicerie gratuite »). Malgré ces avantages, le recours aux ressources ou aux services de soutien n'était pas toujours un choix (« Je dois aller aux AA et à d'autres réunions du genre »; « J'utilise les services de l'Armée du Salut, mais sachez que ce n'est pas mon choix – c'est la décision de la Commission des libérations conditionnelles du Canada »). En ce qui concerne les raisons pour lesquelles les services étaient utiles, comme l'indiquent les descriptions ci-dessus, ces raisons n'étaient pas liées à l'ethnicité, à la culture, à la spiritualité ou à la religion (« Non, non, ça n'avait rien à voir avec cela »).

Les participants ont dit avoir été informés des ressources communautaires et des services de soutien existants par « le bureau de libération conditionnelle » ou « mon agent de libération conditionnelle », « l'intervenant de première ligne » ou « la maison de transition ». D'autres savaient ce dont ils avaient besoin (« Je savais que j'y avais accès. Alors, je l'ai demandé »). Interrogés au sujet d'autres soutiens ou services communautaires auxquels ils aimeraient avoir accès, la majorité des répondants n'en ont pas nommé (question Q63 du protocole). Certaines de ces réponses étaient liées à leur connaissance de tels services et ressources (« Pas que je sache ») ou à la notion de temps (« Pas maintenant, en fait... Parce que je commence à peine à me réhabituer à la normalité de la vie en dehors »). Des considérations du même ordre ont été avancées pour expliquer les réponses des personnes qui ont déclaré vouloir avoir accès à d'autres services (« Je dois d'abord faire des recherches. J'ai quelques petites choses à chercher. Je commence tout juste à m'habituer au fait d'être en liberté »).

Les répondants qui ont déclaré n'utiliser aucune ressource communautaire ni aucun service de soutien ont indiqué que la planification scolaire (« Je veux vraiment retourner à l'école, mais à cause de mon casier judiciaire, je ne sais pas en quoi m'inscrire ») et l'aide à l'emploi ou l'aide financière étaient les points de mire des organismes dont les services étaient sollicités. Lorsqu'on a demandé à ces personnes si, selon elles, il aurait été utile d'être en contact avec un groupe de soutien communautaire lié à leur ethnicité, leur culture, leur spiritualité ou leur religion (question Q58 du protocole d'entrevue), les réponses étaient mitigées (« Ce serait bien de voir des visages familiers »; « Non, je ne pense pas »).

Origine ethnoculturelle et expériences en établissement. Les participants qui ont répondu « Oui » ou « Oui, bien sûr » à la question visant à déterminer si les membres de leur équipe de gestion des cas avaient fait un effort particulier pour reconnaître et respecter leur origine et leurs besoins ethnoculturels (question Q65 du protocole d'entrevue) ont parlé des agents qui laissaient les personnes avoir accès à des articles religieux ou spirituels et qui respectaient leurs pratiques à cet égard. Toutefois, ces marques de considération n'étaient pas toujours spontanées, et toutes les facettes relatives au contexte d'une personne n'étaient pas traitées sur un pied d'égalité :

Les membres de votre équipe de gestion des cas ont-ils fait un effort particulier pour reconnaître et respecter votre ethnicité, votre culture et votre spiritualité?

Au début, non, mais quand ils ont vu à quel point j'étais sérieux et impliqué, oui.

D'accord. Qu'ont-ils fait pour vous et en quoi cela vous a-t-il aidé?

Eh bien, ils m'ont permis d'avoir accès à la communauté à l'extérieur. Mais, par contre, pas avec mon côté antillais.

Je vois, donc c'est seulement avec votre côté autochtone qu'ils ...

Exact.

D'accord. Et tous ces différents aspects de votre ethnicité, de votre culture et de votre spiritualité – étaient-ils pris en compte dans votre plan correctionnel ou votre plan de mise en liberté sous condition?

Ouais, mon côté autochtone l'était, parce que j'ai choisi la mise en liberté en vertu de l'article 84⁷.

Une autre constatation importante est que les personnes interrogées n'ont pas toutes affirmé avoir des besoins précis (« Honnêtement, je n'avais pas l'impression d'avoir besoin d'aide à cet égard »; « Il ne m'est arrivé aucun incident où mes besoins n'ont pas été respectés... Il n'y avait pas d'exigence à ce sujet. Si vous comprenez ce que je veux dire ») et, une fois de plus, les réponses par la négative (« Non ») ne se sont pas toutes révélées péjoratives (« Je suis sûr... Qu'il l'aurait fait,

⁷ Malgré la mention d'un « côté autochtone », ce répondant n'a pas été considéré comme étant Autochtone et a été pris en compte dans le tableau 2. Les motifs de cette décision sont les suivants : bien que, dans sa réponse à la question Q16 (*Considérez-vous votre religion ou votre spiritualité comme faisant partie de votre culture?*), le répondant a également raconté « avoir dit à ma mère que je m'étais rapproché du mode de vie autochtone, et elle m'a répondu que j'étais en partie autochtone », il a déclaré que le groupe ethnique et culturel auquel il appartenait était « antillais, afro-antillais » (questions Q1 et Q2 du protocole d'entrevue) et que le groupe racial auquel ils s'identifiaient était « noir » (question Q4 du protocole d'entrevue). Quand on lui a demandé s'il avait changé de groupe ethnoculturel depuis qu'il était en prison (question Q5 du protocole d'entrevue), il a répondu « non » et a affirmé (question Q5 du protocole d'entrevue) que ses « deux parents sont antillais » (*Si l'identité ethnoculturelle est importante pour vous, pouvez-vous m'en dire un peu plus sur votre origine ethnoculturelle?*).

mais l'occasion ne s'est jamais vraiment présentée. Mon agent de libération conditionnelle, par exemple... Il est vraiment sympathique... Il a fait tout ce qu'il a pu pour moi »).

La catégorisation des réponses à la question Q68 du protocole d'entrevue était presque identique à celles de la question Q65 (voir le tableau 2). Un regard sur les réponses par l'affirmative (« Oui ») montre que « le personnel », les « enseignants », « certains gardiens de prison », « le bibliothécaire », « les membres de l'église qui fréquentent l'établissement » et les fournisseurs de services d'alimentation ont fait un effort particulier pour veiller au respect de l'ethnicité, de la culture, de la spiritualité ou des croyances religieuses, même si leurs efforts n'ont pas toujours porté leurs fruits (« Ils ont essayé, les services d'alimentation, mais ça n'a pratiquement donné aucun résultat »). Si les rôles en établissement laissent place à différentes formes d'aide, les exemples d'effort ou d'aide tournent souvent autour des considérations religieuses (« Ils [les agents correctionnels] ne nous dérangent pas quand nous sommes en train de prier dans notre chambre. Ils vous laissent prier »).

Lorsqu'on leur a demandé s'il y avait eu des situations précises où ils avaient senti qu'on leur manquait de respect en raison de leur ethnicité, de leur culture ou de leur spiritualité (question Q70 du protocole d'entrevue), la moitié des répondants ont répondu « Oui », et d'autres ont parlé de situations où ils avaient été témoins de comportement agressif dirigé contre d'autres détenus :

J'ai entendu des gardiens les traiter de – vous voyez ce que je veux dire – de squaws, des cochonneries comme ça... et leur dire qu'ils se foutaient de leurs sueries de merde et de toutes leurs bébélles de merde... Mais du racisme, il y en a partout. Tout le monde sait ça.

Ceux qui se sont rendu compte qu'un comportement irrespectueux avait été dirigé contre eux ont également parlé de l'utilisation d'insultes raciales, de la menace proférée par un agent correctionnel après l'invasion de l'Irak par les États-Unis (« [II] est venu à ma cellule et a dit "Toi, tu vas payer pour ce que t'as fait" »), de « gardiens qui ont marché sur un tapis de prière », du non-respect des prescriptions alimentaires d'origine religieuse (« Je ne crois vraiment pas que la nourriture qu'on nous servait était halal ») et des produits de soins capillaires qui étaient des objets interdits (« Je n'avais aucun produit pour les cheveux, et beaucoup de filles ont perdu leurs cheveux... Ils s'en fichaient »).

Mise en liberté. Presque toutes les personnes interrogées ont dit qu'elles se sentaient prêtes à retourner dans la collectivité (question Q75 du protocole d'entrevue). Ce qui a été décrit comme

ayant été le plus utile pour faciliter ce processus variait selon les personnes et oscillait entre la religion (« mon identité chrétienne »), des composantes de programmes (« comme le type d'emploi ou la préparation à l'intégration »), le soutien d'un agent de libération conditionnelle (« Je dirais que c'est mon agent de libération conditionnelle actuel ») ou le soutien d'une personne « qui nous aide avec la recherche d'emploi et les ateliers », la famille (« le soutien d'amis et de la famille »), les pensées pour la famille (« La seule pensée de savoir que j'ai un fils dehors »; « mon affection pour mon chien ») et « mon propre état d'esprit » (« Je dirais mon attitude »). Les participants ont également évoqué l'expérience correctionnelle comme telle :

Sincèrement, rien que l'expérience. Je ne peux pas dire que je suis reconnaissant d'avoir été incarcéré, mais en un sens, je le suis, parce que ça m'a fait réfléchir. J'ai eu beaucoup de temps pour réfléchir. Beaucoup de temps pour analyser et distinguer tous mes points faibles et les accepter.

Quand on leur a demandé précisément quels étaient les programmes et les activités correctionnels ou sociaux, ou les parties de ceux-ci, qui avaient été les plus utiles pour les préparer à la mise en liberté (question Q78 du protocole d'entrevue), les répondants ont une fois de plus indiqué « un peu de tout ». L'accent mis à l'église ou à la chapelle sur une « deuxième chance de vivre notre vie », l'objectif du programme d'intégration sociale d'aider les personnes à obtenir leurs documents essentiels (« comme la carte d'assurance-maladie, le permis de conduire »), les permissions de sortir avec escorte et les placements à l'extérieur pour aider les détenus à « se réhabituer aux gens », les initiatives éducatives qui « m'ont permis de me... rendre compte que je devais miser davantage sur les études », l'accès à un « bon psychologue » et le « soutien des autres détenus » ont aidé à circonscrire la portée des réponses qui contrastaient avec les affirmations selon lesquelles les programmes correctionnels ou sociaux et les activités connexes n'avaient servi « à rien, absolument rien. »

À la question Q79 du protocole d'entrevue, les participants devaient indiquer s'il y avait des aspects de la vie dans la collectivité auxquels les programmes correctionnels et les activités des programmes sociaux ne les avaient pas aidés à se préparer. Le tableau 2 présente la répartition quantitative des réponses obtenues, la majorité des participants ayant répondu « Non » ou « Pas que je me souviene en ce moment ».

Non, ils ont été honnêtes... Ils disaient « Vous savez, ce ne sera pas facile... Vous allez vouloir vous accomplir, vous allez vouloir faire un millier de choses, et vous allez vous rendre compte qu'il faut de la patience. » C'est vrai, il faut attendre, et ils l'ont dit très ouvertement. Ils n'essayaient pas de nous donner de faux espoirs, ni de nous désillusionner.

D'autres ont justifié leur réponse par des caractéristiques personnelles :

Pas vraiment, parce que... Je suis une personne très déterminée. Mais je sais que pour certains, c'est la préparation à l'emploi... et le logement. Ce sont les deux grandes questions dont on aurait dû leur parler davantage et pour lesquelles ils auraient dû recevoir un plus grand soutien avant la mise en liberté.

La nécessité de se pencher sur soi-même a également été mise en avant par des participants qui ont dit vivre des expériences auxquelles les programmes correctionnels et les activités des programmes sociaux ne les avaient pas préparés :

Il y a tellement de choses qui auraient pu aider, que le SCC aurait pu faire. Mais nous nous sommes rendu compte que le SCC est une entreprise. Alors, on ne compte pas sur lui pour avoir de l'aide. Tu dois commencer par pouvoir compter sur toi-même; après, si tu rencontres quelqu'un et que vous avez des points communs, ou si cette personne a ton bien-être à cœur – même si elle te donne seulement des conseils – c'est ça l'aide que tu es impatient de voir arriver.

Les personnes qui ont répondu « Oui » à la question Q79 du protocole d'entrevue fixaient leur attention sur la stigmatisation (« J'ai perdu beaucoup d'amis... J'avais une belle carrière »), l'emploi (« J'ai eu beaucoup de difficulté à trouver un emploi »), l'argent (« Certaines personnes n'ont pas une maudite cenne quand elles sortent de prison »), les réalités d'un monde qui a continué d'évoluer sans eux (« Si tu as passé 20 ans en dedans, tout a changé ») et sur la différence entre la vie en salle de classe (« les choses sont simples, claires et nettes ») et dans la collectivité.

Pour ce qui est de savoir si les personnes interrogées auraient souhaité qu'on accorde plus d'attention à leur origine ethnique, à leur culture, à leur spiritualité ou à leurs antécédents et à leurs expériences en prison (question Q82 du protocole d'entrevue), les réponses différaient selon le sexe. La majorité des hommes (62,5 %) ont dit qu'ils n'auraient pas souhaité qu'une plus grande attention soit portée à leur origine et à leurs expériences passées (« Non, ce n'est pas quelque chose qui m'importait ») et ils ont donné des raisons pratiques pour expliquer leur réponse :

Parce que j'étais le seul. Personne ne souhaite se faire trop remarquer. Ce n'est pas une chose à faire, en prison... parce si on reçoit beaucoup d'attention, on fait des jaloux. Tout ce que le monde peut utiliser contre toi, ils vont l'utiliser, c'est un fait.

Les hommes qui ont dit « Oui, je l'aurais souhaité » ont parlé d'un meilleur accès à la nourriture ethnique et aux activités culturelles, des mesures d'adaptation dont bénéficient les Autochtones (« J'avais souvent l'impression que les Autochtones avaient droit à plein de choses ») et de l'équité (« Tant qu'on me traite comme tout le monde, tant que c'est égal, je suis content, je n'ai pas de

problème avec ça... C'est juste que je pense que... les gens devraient eux aussi pouvoir avoir leurs choses à eux »).

Les femmes étaient plus enclines (78,6 %) à dire qu'elles auraient voulu que l'on accorde plus d'attention à leur origine culturelle. Elles aussi auraient souhaité avoir un meilleur accès à la nourriture ethnique et aux activités culturelles. Bien que l'accès aux produits de soins capillaires était un ajout qui ne concernait que les femmes interrogées, la comparaison avec les délinquants autochtones, rapportée ci-dessus, n'était pas sexospécifique – elle a aussi été abordée par les femmes :

Lorsque vous étiez en prison, auriez-vous souhaité que l'on accorde une plus grande attention à votre ethnicité, à votre culture, à votre spiritualité, à vos origines et à vos expériences passées?

Ouais, comme je l'ai dit avant... parce que je n'étais ni gay ni Autochtone. J'ai l'impression qu'ils dorlotaient ces personnes-là. Je ne sais pas si ce que je dis sonne mauvais, mais ce que je veux dire, c'est qu'ils les aidaient davantage. Si c'était moi et... une autre personne qui... s'identifie comme faisant partie de ces groupes, ils l'aideraient avant moi.

Cette comparaison entre les Autochtones et les non-Autochtones est réapparue quand on a demandé aux participants de réfléchir à des services ou à des ressources qu'ils auraient aimé recevoir, mais qui n'étaient pas offerts (question Q85 du protocole d'entrevue) :

Peut-être... nous aider à mieux connaître qui nous sommes, à mieux se connaître soi-même... avoir un programme ou des programmes individuels dans lesquels on se reconnaît... parce que, comme je vous l'ai déjà dit, tout était plutôt axé sur les Autochtones. Donc, j'avais l'impression que la prison appartenait aux Autochtones, et je ne suis pas Autochtone.

Comme c'est le cas des réponses à la question Q82 du protocole d'entrevue, les réponses à la question Q85 diffèrent selon le genre, les femmes (85,7 %) étant plus susceptibles que les hommes (66,7 %) de cerner des besoins en matière de services et de ressources supplémentaires. Lorsqu'elles sont évaluées collectivement, la plupart des réponses appuyant le besoin de services et de soutiens supplémentaires peuvent être classées selon des thèmes familiers : alimentation (« Plus de nourriture halal à la cantine » et « s'ils ont un programme mère-enfant... des trucs pour les enfants à la cantine »), conseils financiers (« J'aimerais avoir un peu plus d'aide, côté finances »), éducation et formation pour les détenus (« J'aurais aimé recevoir plus d'outils éducatifs... des cours de formation scolaire » ou des « programmes qui me garantiraient un emploi »), de la formation destinée aux agents correctionnels (« Beaucoup d'entre eux sont ignorants et... ne se rendent pas compte qu'ils ont des points en commun avec nous ») et du personnel plus représentatif (« Il n'y

avait aucun conseiller noir »). Les similitudes entre les affirmations ci-dessus et les choses ou événements que les participants ont déclaré attendre avec impatience sont évidentes (« Je suppose que ça change souvent, mais j'ai hâte de retourner aux études... voir des personnes avec qui j'ai tissé des liens et... juste vivre ça »; « Je voulais être capable de travailler... Même si j'ai déjà 64 [ans] »; « Être avec ma famille, renouer avec... ma culture... notre nourriture, nos célébrations, et parler ma langue »).

Bien que l'avenir souhaité demeure plutôt diversifié, le but le plus souvent cité est le « temps passé en famille » (« tout simplement réunir la famille à nouveau », « retrouver ma famille », « passer plus de temps avec ma famille », « avoir ma propre famille »). Cette tendance faisait écho aux notions de la famille ou de l'importance de la famille (« Je suis terriblement inquiète pour mes enfants », « les membres de ma famille et leur vie en général »), qui avaient déjà alimenté les réponses à la question Q72 du protocole d'entrevue (*Complétez la phrase : Maintenant que je suis de retour dans la collectivité, ce qui m'inquiète le plus...*) et à laquelle les participants ont notamment répondu : « je ne m'inquiète de rien », « ma santé mentale », « l'adaptation et l'acceptation » et « retourner en dedans », parce que « c'est facile de s'attirer des ennuis. Pas besoin de faire une grosse erreur. Il suffit de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment ».

Au moment de l'entrevue, la majorité des participants ont déclaré vivre dans un logement privé. Ces conditions de logement étaient presque toujours présentées comme positives (« Oh, bien sûr »; « Je suis heureux »; « Je me sens heureuse »). Les descriptions fournies par les personnes vivant dans une maison de transition étaient moins optimistes (« Je préférerais être chez moi, mais la maison de transition, c'est tout de même mieux que la prison... Ma famille habite tout près. Je peux la voir »).

Analyse

Les constatations tirées des entrevues qualitatives avec $N = 39$ délinquants qui se sont portés volontaires pour participer à cette étude mettent en relief l'hétérogénéité des personnes ethnoculturelles et la complexité de les définir. Neuf des personnes interrogées ont choisi de ne pas s'identifier à un groupe racial. La décision de ne pas s'identifier ou de ne pas se définir en fonction de critères raciaux souligne la dichotomie entre l'autonomie de l'individu, les rapports de force associés aux comportements discriminatoires et la classification ou la catégorisation des personnes par des individus ou des groupes de l'extérieur.

En concordance avec les données sur la population carcérale sous responsabilité fédérale (Gamwell et coll., 2019; Sécurité publique Canada, 2019), les délinquants noirs représentent le plus grand groupe de personnes interrogées (34 %).

Aperçu des constatations

Lorsqu'elles s'identifiaient comme appartenant à un groupe racial, culturel et ethnique, les personnes interrogées utilisaient une terminologie qui dépassait le cadre discursif de la religion, de la biologie et de la géographie, et qui coïncidait avec les définitions générales – et qui se chevauchent – de l'ethnicité, de la culture et du groupe ethnoculturel utilisées dans la présente étude. La religion était souvent associée aux caractéristiques que les participants attribuaient à la culture (« J'ai été élevé dans cette religion. Donc, c'est ma culture »), alors que la culture était liée à la race et à l'espace géographique (« Afro-Antillais », « Philippin »). Cette constatation nous a aidés à déterminer que les Noirs représentaient le groupe culturel et ethnique le plus important de l'étude. Plus de 80 % des personnes interrogées ont qualifié leur identité culturelle comme « Importante » ou « Très importante ». Les femmes étaient plus enclines à affirmer que leur identité culturelle constituait une partie « Importante » ou « Très importante » de leur vie et à se déclarer religieuses ou spirituelles. Notre définition de délinquant ethnoculturel, soit toute personne non blanche et non autochtone « ayant des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture et souhaitant sauvegarder son identité et ses pratiques culturelles » (Directive du commissaire 767, 2013a, para. 1) a entraîné le retrait d'un participant de l'échantillon $N = 39$.

Les descriptions de l'aspect le plus important de l'éducation ethnoculturelle variaient (p. ex. la nourriture, la religion, la famille, la langue et la politesse envers les autres), tout comme les types d'activités culturelles auxquelles les participants ont dit participer (fréquentation de lieux de culte et

de festivals culturels, etc.). Les personnes interrogées classaient systématiquement les membres de leur famille comme des personnes partageant leur culture, et la plupart des délinquants ont déclaré que la fréquence à laquelle ils participaient à des activités culturelles après leur mise en liberté était similaire à celle d'avant leur incarcération. Le fait que la prison est un lieu où il n'y a pas d'« activités culturelles... pour moi », a été décrit comme étant un facteur temporairement limitant de tout engagement culturel. L'incidence de la prison sur les pratiques religieuses ou spirituelles était moins marquée, et les participants ont affirmé avoir la possibilité de participer à « cent pour cent » ou dans une mesure limitée à des pratiques religieuses. Les personnes interrogées ont néanmoins décrit leur expérience carcérale comme ayant été – ou leur ayant paru – différente de celle des autres détenus.

Presque toutes les personnes interrogées ont participé à des programmes correctionnels et ont terminé les programmes auxquels elles ont participé. Toutes les femmes (100 %) ont participé à des programmes et les ont terminés, mais elles étaient moins disposées que leurs homologues masculins à y participer de nouveau. Les raisons pour lesquelles certains ne voulaient pas refaire les mêmes programmes portaient principalement sur des notions d'applicabilité, en ce sens que les programmes ne tenaient pas suffisamment compte de considérations ethnoculturelles (« Ça ne s'applique pas à mon travail »; « Ce programme n'est pas adapté à mes besoins »).

La formation axée sur les compétences favorisant l'employabilité ou des cours orientés dans ce sens faisaient partie des descriptions des parties les plus utiles des programmes auxquels les répondants ont participé, et les répondants ont parlé de façon positive des intervenants de programmes. Les points de vue des participants à l'égard des possibilités de réhabilitation et des expériences en établissement en général étaient plutôt répartis autour de ces propos : « très bonne » – « pas utile »; « une belle expérience » – « je ne souhaiterais pas cela à mon pire ennemi. »

La majorité des personnes interrogées ont affirmé être très à l'aise de s'exprimer en français ou en anglais, et lorsqu'on leur a demandé si elles avaient le sentiment que leur ethnicité, leur culture, leur spiritualité ou leur religion avaient entravé leur capacité d'accéder aux programmes correctionnels et d'en tirer profit, une majorité a répondu par la négative. Cependant, certains délinquants ont affirmé que leurs stratégies d'adaptation linguistiques étaient inadéquatement et péjorativement interprétées par le personnel correctionnel.

La plupart des hommes interrogés ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'impression que des obstacles ethnoculturels les avaient empêchés de participer aux programmes de leur choix ou à ceux

qui figuraient dans leur plan correctionnel, mais plus de la moitié des femmes interrogées (57,1 %) ont signalé s'être heurtées à des obstacles. Les femmes étaient également un peu plus enclines que les hommes à affirmer que la langue avait rendu leur participation à des programmes plus difficile.

Même si toutes les personnes n'ont pas indiqué que leurs besoins en matière de programmes étaient de nature ethnoculturelle, elles ont souvent affirmé que les intervenants des programmes faisaient des efforts pour reconnaître, respecter ou soutenir l'ethnicité, la culture, la spiritualité ou les besoins religieux des participants. Parmi les améliorations possibles relevées, mentionnons la reconnaissance du fait qu'une « grande partie de la matière enseignée n'était pas pertinente pour moi, ne me concernait pas, et ne correspondait pas à la façon dont j'ai été élevée dans ma culture ». Des différences dans la façon de traiter les délinquants ethnoculturels et les délinquants autochtones ont également été notées (« Ils [les intervenants des programmes] préféraient les Autochtones »); elles trouvent écho dans les suggestions de changements à apporter dans les programmes correctionnels (« J'aimerais bien qu'ils sortent... les Autochtones du programme et que ce soit pour tout le monde ») et dans les discussions sur les programmes sociaux (« Je pense qu'il... devrait y avoir un peu plus de... Il faudrait peut-être établir un certain équilibre »).

Tous les participants à l'étude ont affirmé être au courant des activités des programmes sociaux se déroulant dans leur établissement, et la vaste majorité a déclaré y participer. La fréquence des activités organisées dans le cadre des programmes variait de « une fois de temps en temps » à « deux ou trois fois par semaine »; les réponses dépendant du type d'activité décrite. Les répondants ont indiqué que les activités liées aux programmes sociaux étaient principalement organisées par des comités de détenus, et les principales sources d'information sur la tenue de ces activités étaient le bouche à oreille et les affiches ou les babillards.

Les activités dont les personnes interrogées avaient entendu parler n'étaient pas liées à leur origine ethnoculturelle (« C'était surtout des activités destinées aux Autochtones ou aux Canadiens... Jamais pour les Asiatiques, les Asiatiques de l'Est, ou quelque chose comme cela »). Toutefois, presque toutes les personnes qui ont assisté à ces événements ont décrit l'expérience comme « positive ». Parmi les difficultés soulevées : « C'était une bonne expérience, parce qu'en assistant à cette activité, on comprend qu'il existe chez eux un véritable sens d'appartenance à la communauté, et en même temps, ça vous rappelle qu'ici, votre communauté ici n'existe pas. »

La quasi-totalité des personnes interrogées ont raconté qu'elles avaient eu la possibilité d'interagir avec des membres de leur ethnicité, de leur culture, de leur spiritualité ou de leur

religion pendant leur incarcération. La plupart de ces interactions ont été décrites comme s'étant déroulées pendant une activité non structurée ou dans le cadre d'interactions structurées et non structurées, et la majorité des participants ont continué à interagir avec des membres de leur groupe ethnique, culturel, spirituel ou religieux après leur retour dans la collectivité.

Quand on leur a demandé s'ils avaient été en contact avec un groupe de soutien communautaire avant leur mise en liberté, les répondants ont fourni des réponses équilibrées dans l'ensemble, mais inversées selon le genre. La nécessité, pour les organismes contactés, de faire plus que « simplement parler », a été soulignée, de même que la capacité des soutiens familiaux à réduire le besoin d'aide externe. Les participants ont fait mention de soutiens prélibératoires (p. ex. « Je voulais aller en désintox avant de retourner dans la collectivité ») qui leur auraient été utiles et ont parlé de la nécessité, pour les personnes incarcérées, de faire preuve de proactivité. Une fois de retour dans la collectivité, bon nombre des personnes interrogées utilisaient des ressources ou des services de soutien. Ces services ont été principalement décrits comme utiles, les femmes étant plus enclines (71,4 %) que les hommes (58,3 %) à dire qu'elles utilisaient ces services.

Les réponses étaient presque également partagées (Oui/Non) lorsqu'on a demandé aux participants 1) si les membres de leur équipe de gestion des cas faisaient un effort particulier pour reconnaître et respecter leur ethnicité, leur culture, leur religion, leur spiritualité ou leurs croyances et 2) si quelqu'un d'autre dans l'établissement faisait un effort particulier pour s'assurer que leur ethnicité, leur culture, leur spiritualité ou leurs croyances étaient respectées. Si les exemples des efforts déployés tournent souvent autour de considérations religieuses, ce ne sont pas toutes les personnes interrogées qui ont affirmé avoir des besoins précis (« Honnêtement, je n'avais pas l'impression d'avoir besoin d'aide à cet égard »). Une fois de plus, les réponses ont frôlé l'égalité Oui/Non au sujet des situations précises où les participants avaient senti qu'on leur manquait de respect en raison de leur ethnicité, de leur culture, de leur spiritualité ou de leurs croyances. Parmi les situations de non-respect rapportées par les participants, mentionnons le recours aux menaces et la négligence intentionnelle des besoins des détenus.

S'il y avait une grande variabilité des facteurs qui ont été décrits comme ayant facilité le retour dans la collectivité (la religion, les programmes, « mon état d'esprit, la famille, etc. »), la presque totalité des personnes interrogées ont dit qu'elles s'y sentaient prêtes. Lorsqu'on leur a demandé précisément quels étaient les programmes et les activités correctionnels ou sociaux, et les parties de ceux-ci, qui avaient été les plus utiles pour se préparer à la mise en liberté, les personnes

interrogées ont une fois de plus indiqué « un peu de tout ».

Les réponses à la question *Quand vous étiez en prison, auriez-vous souhaité que l'on accorde une plus grande attention à votre ethnicité, à votre culture, à votre spiritualité, à vos origines et à vos expériences passées?* différaient selon le sexe, la majorité des hommes ayant répondu « Non » (62,5 %) et la majorité des femmes ayant répondu « Oui » (78,6 %). Des comparaisons avec les Autochtones ont été faites et elles sont réapparues lorsqu'on a demandé aux participants de réfléchir à des services ou à des ressources qu'ils auraient aimé recevoir, mais qui n'étaient pas offerts (« Peut-être... nous aider à mieux connaître qui nous sommes... j'avais l'impression que la prison appartenait aux Autochtones, et je ne suis pas Autochtone »).

Les choses auxquelles les participants avaient le plus hâte à leur sortie de prison étaient très diversifiées, mais la plus commune était « passer du temps en famille ». La famille ou le souci pour la famille étaient les éléments qui préoccupaient le plus les répondants (« Je suis terriblement inquiète pour mes enfants »).

Limites de l'étude

Comme le fait observer le rapport provisoire de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario (1994, 5) :

Les personnes qui ont été confrontées au racisme ou victimes de racisme et qui ont été privées de leurs droits éprouvent de la souffrance et de la colère. Elles peuvent se méfier des enquêtes gouvernementales, douter des motifs des chercheurs et des spécialistes et être mécontentes d'avoir exposé leurs sentiments d'angoisse en public. En outre, bon nombre de ces personnes sont hantées par des sentiments de peur et d'impuissance. Souvent, si elles sont peu disposées à parler de leurs expériences, c'est qu'elles craignent, et avec raison, des représailles.

Le rapport final (Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, 1995, 65) va plus loin :

Une seconde limitation du recours à l'expérience pour reconnaître le racisme est qu'il est difficile d'y avoir accès. Contrairement à ce que pensent certaines personnes, les gens racialisés répugnent souvent à parler de ce qui leur est arrivé. Rares sont ceux qui prennent plaisir à raconter publiquement des incidents où ils se sont sentis humiliés et, pour beaucoup, les effets du racisme font partie des expériences les plus dégradantes de leur vie, même si elles ne sont que trop courantes.

Bien que les entrevues sur lesquelles se fonde la présente étude aient été menées par des chercheurs de l'IASR expérimentés dans la conduite d'entrevues avec divers groupes de délinquants sous responsabilité – qu'il s'agisse d'hommes, de femmes, d'Autochtones, de

personnes âgées ou de personnes souffrant de troubles mentaux – en établissement et en liberté sous condition dans la collectivité, l'hésitation des personnes ethnoculturelles à révéler leurs expériences personnelles de racisme et de discrimination doit être comprise comme une sous-représentation presque certaine de la véritable portée des problèmes, tant dans les contextes organisationnels que sociétaux. Le recours à des agents de libération conditionnelle dans le processus de recrutement, aux bureaux de libération conditionnelle comme lieux d'entrevue et l'exclusion des personnes qui ne sont pas en mesure de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (anglais et français) sont autant d'éléments qui peuvent être interprétés comme exacerbant cette situation. En outre, la subjectivité inhérente à l'auto-identification pose un problème pour la classification et la quantification des groupes de personnes qui peuvent sembler avoir en commun des caractéristiques raciales, ethniques, culturelles ou religieuses (Gullickson, 2019; Pap, 2021).

Comme il s'agit d'une étude fondée sur l'évaluation en personne et l'entrevue qualitative, la taille de l'échantillon de délinquants ethnoculturels en liberté sous condition dans la collectivité ($N = 39$) est plus que suffisante comparativement à la plupart des études qualitatives, mais, encore une fois, les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence et être considérés comme indicateurs de domaines nécessitant une étude plus vaste (Hunter et Howes, 2020). Le recours à des équipes d'évaluation et d'entrevue composées de deux personnes, de même que la transcription et la validation des résultats de NVivo par deux personnes, ont permis de garantir la cohérence du codage des réponses qualitatives, renforçant ainsi la fiabilité et la validité des constatations.

Conclusions

Les personnes appartenant à des minorités ethnoculturelles, notamment les Noirs au Canada (Statistique Canada, 2019), ont des origines et des expériences contrastées, qui s'accompagnent de besoins différents. L'étude exploratoire présentée ici s'appuie sur cette position en présentant les points de vue et les impressions de $N = 39$ délinquants ethnoculturels. Les constatations indiquent que les personnes interrogées ont vécu l'expérience carcérale différemment et qu'elles ne sont pas toutes animées du même désir de voir leur origine ethnique, leur culture, leur spiritualité, leurs antécédents et leurs expériences passées retenir l'attention pendant leur incarcération. Elles sont cependant relativement unies dans leur motivation déclarée à tirer des apprentissages des programmes correctionnels auxquels elles participaient, leur capacité à se reconnaître dans les exercices et les exemples utilisés dans le cadre de ces programmes et leur capacité à appliquer les stratégies et les compétences acquises grâce à ces programmes. Les femmes sont plus enclines que les hommes à considérer leur origine ethnoculturelle comme un élément central de leur identité et à percevoir cette origine comme un obstacle dans le contexte correctionnel fédéral.

De futures recherches sur les délinquants ethnoculturels aideront à interpréter et à nuancer les constatations présentées ici; elles permettront également de mieux comprendre qui fait partie de ce groupe hétérogène et ce que cela signifie d'en faire partie.

Bibliographie

- Aiken, S.J. (2007). From Slave to Expulsion: Racism, Canadian Immigration Law, and the Unfilled Promise of Modern Constitutionalism. Dans V. Agnew (éd.) *Interrogating Race and Racism* (p. 55-111). Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Ambtman, R. (2013). *Final Report: Community Integration Project for Ethnocultural Offenders for the Immigrant Centre of Manitoba*. CAN Management Consulting. Consulté sur : <http://www.johnhoward.mb.ca/wp-content/uploads/2013/03/Community-Integration-Project-for-Ethnocultural-Offenders-March-2013.pdf>
- Arbel, E. (2019). Rethinking the ‘Crisis’ of Indigenous Mass Imprisonment. *Canadian Journal of Law and Society* 34(3), 437-456. Doi:10.1017/cjs.2019.37
- Bernard, W.T. et Smith, H. (2018). Injustice, Justice, and Africentric Practice in Canada. *Canadian Social Work Review* 35(1), 147-155. doi: 10.7202/1051108Ar
- Brown, S.L. et Motiuk, L.L. (2005). *Le volet Instrument de définition et d’analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) du processus d’évaluation initiale des délinquants (EID) : Examen méta-analytique, psychométrique et consultatif*. (Rapport de recherche R-164). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Bureau de l’enquêteur correctionnel du Canada. (2013). *Étude de cas sur la diversité dans les services correctionnels : l’expérience des détenus de race noire dans les pénitenciers* (rapport final) Ottawa, ON. Consulté sur : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20131126-fra.pdf>
- Campbell, J.L., Quincy, C. et Osserman, J. (2013). Coding In-depth Semistructured Interviews: Problems of Unitization and Intercoder Reliability and Agreement. *Sociological Methods and Research* 42(3), 294–320. doi: 10.1177/0049124113500475
- Campbell, K.M. et Wellman, S. (2020). Addressing the Overrepresentation of Indigenous Peoples in the Canadian Criminal Justice System: Is Reconciliation a Way Forward? Dans C. Côté, D. Moffette et J. Piché (éds) *Contemporary Criminological Issues: Moving Beyond Insecurity and Exclusion* (p. 145-164). Ottawa, ON : Presses de l’Université d’Ottawa.
- CEC (Conseil ethnoculturel du Canada) (2009). *Qualitative Study on Gaps and Barriers to Program Access by Ethnocultural Offenders in the Federal Correctional System* (Final Report). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%208395.a6%20133%202009-fra.pdf>
- Cesaroni, C., Grol, C. et Fredericks, K. (2019). Overrepresentation of Indigenous Youth in Canada’s Criminal Justice System: Perspectives of Indigenous Young People. *Australian & New Zealand Journal of Criminology* 52(1), 111-128. Doi:10.1177/0004865818778746

- Cho, J. et Trent, A. (2006). Validity in Qualitative Research Revisited. *Qualitative Research* 6(3), 319-340. doi: 10.1177/1468794106065006
- Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario. (1994). *Le racisme derrière les barreaux : le traitement des détenus noirs et appartenant aux autres minorités raciales dans les établissements correctionnels en Ontario : Rapport provisoire de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*. Toronto, ON : Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario. Consulté sur : <https://collections.ola.org/mon/25005/167468.pdf>
- Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario. (1995). *Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario*. Toronto, ON : Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario. Consulté sur : <https://collections.ola.org/mon/25005/185735.pdf>
- Comité sénatorial permanent des droits de la personne. (2019). *Rapport provisoire – Étude concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel fédéral : le premier des droits fondamentaux est celui d’être traité comme un être humain (1^{er} février 2017 – 26 mars 2018)*. Ottawa, ON : Sénat du Canada. Consulté sur : https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/RIDR/Reports/RIDR_Report_Prisoners_f.pdf
- Creswell, J. W. et J. D. Creswell. (2017). *Research Design: Qualitative, Quantitative, and Mixed Methods Approaches* (5^e éd.). Thousand Oaks, CA : Sage Publications.
- Crosby, A. et Monaghan, J. (2016). Settler Colonialism and the Policing of Idle No More. *Social Justice* 43(2), 37-57. doi: 142.51.212.182.
- Cypress, B. S. (2017). Rigor or Reliability and Validity in Qualitative Research: Perspectives, strategies, reconceptualization, and recommendations. *Dimensions of Critical Care Nursing* 36(4), 253-263. doi: 10.1097/DCC.0000000000000253
- Douyon, E. (2016). *Les minorités ethnoculturelles et le système correctionnel canadien*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/about-us/092/006-4000-fra.pdf>
- Dua, E., Razack, N. et Warner, N. (2005). Race, Racism, and Empire: Reflections on Canada. *Social Justice* 32(4), 1-10. doi: 142.51.212.182.
- Gamwell, L., Pardoel, K. et Wardrop, K. (2019). *Diversité au sein de la population des délinquants : résultats de recherche émergents (ERR-19-10)*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/err-19-10-fr.pdf>

- Gamwell, L. K. et Wardrop, K. (2019). *Profil d'admission des délinquants de groupes ethnoculturels : résultats de recherche émergents* (ERR-19-11). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/err-19-11-fr.pdf>
- Gottschall, S. (2012a). *Diversité ethnique des délinquants admis dans les établissements fédéraux canadiens* (R-263). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Gottschall, S. (2012b). *Diversité ethnique des délinquants admis dans les établissements fédéraux canadiens* (Recherche en un coup d'œil R-263). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/005008-0263-fra.pdf>
- Gouvernement du Canada. (2017). *Loi sur l'équité en matière d'emploi* L.C. 1995, c. 44 : Modification 2017/12/12. Consulté sur : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/index.html>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* Ottawa, ON : Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche, n° de catalogue : RR4-2/2019F-PDF
- Gullickson, A. (2019). The Racial Identification of Young Adults in a Racially Complex Society. *Emerging Adulthood* 7(2), 150-161. doi: 10.1177/2167696818790306
- Gutierrez, L., Chadwick, N. et Wanamaker, K.A. (2018). Culturally Relevant Programming versus the Status Quo: A Meta-Analytic Review of the Effectiveness of Treatment of Indigenous Offenders. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice = Revue canadienne de criminologie et de justice pénale* 55(3), 55-353. doi: 10.3138/Cjccj.2017-0020.r2
- Hoover, D. S., Pappadis, M. R., Houston, A. J., Krishnan, S., Weller, S. C., Giordano, S. H., ... et Volk, R. J. (2019). Preferences for Communicating About Breast Cancer Screening Among Racially/Ethnically Diverse Older Women. *Health Communication* 34(7), 702-706. doi: 10.1080/10410236.2018.1431026
- Hunter, D. J. et Howes, D. (2020). Defining Exploratory-Descriptive Qualitative (EDQ) Research and Considering Its Application to Healthcare. *GSTF Journal of Nursing and Health Care* 4(1). doi: 10.5176/2345-7198_4.1.202
- IBM Corporation. (2019). *SPSS Statistics 26*. Somers, NY: IBM Corporation Software Group.
- Jones, P.E. (2007). Why There Is No Such Thing as 'Critical Discourse Analysis'. *Language & Communication* 27(4), 337-368. doi: 10.1016/J.langcom.2006.08.001

- Kaushik, V., Lee, Y. et Lemon, E.C. (2018). Diversity in Canada: Predictors of the perceptions of social interactions. *Human Behavior in the Social Environment* 28(7), 840-855. doi: 10.1080/10911359.2018.1465005
- Keown, L.A., Gobeil, R., Biro, S.M. et Ritchie, M.B. (2015). *Délinquants appartenant à des minorités culturelles : Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale* (R-362). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada
- Kim, H., Sefcik, J. S., et Bradway, C. (2017). Characteristics of Qualitative Descriptive Studies: A Systematic Review. *Research in Nursing & Health* 40(1), 23-42. doi: 10.1002/Nur.21768
- Lewis, S. (1992). *Rapport de Stephen Lewis sur les relations interraciales en Ontario*. Consulté sur : <https://collections.ola.org/mon/2020/05/134924.pdf>
- Malatest, R.A. (2009). *Qualitative study on gaps and barriers to program access for ethnic minorities in the federal corrections system* (Final Report). Consulté sur : <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/hv%208395.a6%20133%202009-fra.pdf>
- Martel, J., Brassard, R. et Jaccoud, M. (2011). When Two Worlds Collide: Aboriginal Risk Management in Canadian Corrections. *British Journal of Criminology* 52, 235-255. Doi:10.1093/bjc/azr003
- Miller, K. (2017). Canada's Mother-Child Program and Incarcerated Aboriginal Mothers: How and Why the Program is Inaccessible to Aboriginal Female Offenders. *Canadian Family Law Quarterly = Revue canadienne de droit familial* 37(1), 1-23.
- Mitchell, K. et D'Onofrio, Z. (2016). Environmental injustice and racism in Canada: The First Step is Admitting We Have a Problem. *Environmental Law and Practice* 29, 305-345.
- Morrow, K. M., Vargas, S., Rosen, R. K., Christensen, A. L., Salomon, L., Shulman, L. et Fava, J. L. (2007). The Utility of Non-Proportional Quota Sampling for Recruiting at-Risk Women for Microbicide Research. *AIDS and Behavior* 11(4), 586-595. doi: 10.1007/S10461-007-9213-z
- Newsome, J. et Cullen, F.T. (2017). The Risk-Need-Responsivity Model Revisited: Using Biosocial Criminology to Enhance Offender Rehabilitation. *Criminal Justice and Behavior* 44(8), 1030-1049. doi: 10.1177/0093854817715289
- Nolan, A. et J. Power (2014). *Profil sommaire des activités liées à l'emploi, en établissement et dans la collectivité, des délinquants issus de groupes de minorités visibles* (Extrait de recherche 13-4). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs13-04-fra.pdf>

- Owusu-Bempah, A. et Wortley, S. (2014). Race, Crime, and Criminal Justice in Canada. Dans S.M. Bucerus et M. Tonry (éds) *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration* (p. 281-320). New York, NY : Oxford University Press.
- Pap, A. L. (2021). Conceptualizing and Operationalizing Identity, Race, Ethnicity, and Nationality by Law: An Introduction. *Nationalities Papers* 49(2), 213-220. doi: 10.1017/nps.2020.51
- Patenaude, A. L. (2004). No Promises, but I'm Willing to Listen and Tell What I Hear: Conducting Qualitative Research Among Prison Inmates and Staff. *The Prison Journal* 84(4), 69S-91S. doi: 10.1177/0032885504269898
- QSR International. (2018). *NVivo 12 Pro*. Doncaster, Victoria, Australia: QSR International.
- Reasons, C., Hassan, S., Ma, M., Monchalain, L., Bige, M., Paras, C. et Arora, S. (2016). Race and Criminal Justice in Canada. *International Journal of Criminal Justice Sciences* 11(2), p. 75-99.
- Robinson, O. C. (2014). Sampling in Interview-Based Qualitative Research: A Theoretical and Practical Guide. *Qualitative Research in Psychology* 11(1), p. 25-41. doi: 10.1080/14780887.2013.801543
- Ruddell, R. et S. Gottschall, S. 2014. The Prison Adjustment of Aboriginal Offenders. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology* 47(3), 336-354. doi: 10.1177/0004865814531152
- Sécurité publique Canada (2019). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition 2018*. Ottawa, ON : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° de catalogue : PS1-3E-PDF.
- Service correctionnel du Canada. (2013). *Directive du commissaire 702, Délinquants autochtones* (dans Définitions). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/006/702-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2013a). *Directive du commissaire 767, Délinquants ethnoculturels : Services et interventions* (dans Définitions). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/767-cd-fra.shtml#s7>
- Service correctionnel du Canada. (2013b). *Directive du commissaire 767, Délinquants ethnoculturels : Services et interventions* (dans But). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/acts-and-regulations/767-cd-fra.shtml#s7>

- Statistique Canada (2019). Diversité de la population noire au Canada : un aperçu. Ottawa, ON : Statistique Canada, n° de catalogue : 89-657-X2019002. Consulté sur : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019002-fra.pdf?st=j-7nooxO>
- Stevenson, A. (éd). (2010). Need. Dans *The Oxford Dictionary of English* (3^e éd.). Oxford University Press. Consulté sur : https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780199571123.001.0001/m_en_gb_0551850?rskey=4prFar&result=61821
- Stewart, L.A., Hamilton, E., Wilton, G., Cousineau, C. et Varrette, S.K. (2015). The Effectiveness of the Tupiq Program for Inuit Sex Offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(12), 1338-1357. doi: 10.1177/0306624X14536374
- Stewart, L. et Wilton, G. (2012). *Participation aux programmes correctionnels : des distinctions existent-elles entre les délinquants de différentes origines raciales?* (Extrait de recherche 12-6). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs12-06-fra.pdf>
- Stuckey, H. L. (2013). Three Types of Interviews: Qualitative Research Methods in Social Health. *Journal of Social Health and Diabetes* 1(2), 56–59. doi: 10.4103/2321-0656.115294
- Turnbull, S. (2014). Aboriginalising the Parole Process: ‘Culturally Appropriate’ Adaptations and the Canadian Federal Parole System. *Punishment & Society* 16(4), 385-405. doi: 10.1177/1462474514539538
- Usher, A. et Stewart, L. (2011). *L’efficacité des programmes correctionnels auprès de divers délinquants : une méta-analyse* (R-246). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Usher, A. et Stewart, L. (2014). Effectiveness of correctional programs with ethnically diverse offenders: A meta-analytic study. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 58(2), 209-230. doi: 10.1177/0306624X12469507
- Vasileiou, K., Barnett, J., Thorpe, S. et Young, T. (2018). Characterising and Justifying Sample Size Sufficiency in Interview-Based Studies: Systematic Analysis of Qualitative Health Research Over a 15-Year Period. *BMC Medical Research Methodology* 18(1), 148. doi: 10.1186/S12874-018-0594-7
- Wilton, G. et Power, J. (2014). *Délinquants issus de minorités visibles présentant des troubles concomitants et des troubles de toxicomanie* (Extrait de recherche 13-09). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs13-09-fra.pdf>

- Zakaria, D. (2011). *L'ethnicité et le fait d'être né à l'étranger sont-ils des facteurs pertinents?* (Extrait de recherche 11-02). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.csc-scc.gc.ca/005/008/092/rs11-02-fra.pdf>
- Zinger, I. (2019a). *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent 30 % – Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel*. Ottawa, ON : Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx>
- Zinger, I. (2019b). *Rapport annuel 2018-2019*. Ottawa, ON : Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada. Consulté sur : <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20182019-fra.pdf>

ANNEXE A

**Étude sur les expériences correctionnelles des
délinquants ethnoculturels :
Programmes, services et liens avec la collectivité
Protocole d'entrevue**

Service correctionnel du Canada

et

Institut de recherche sociale appliquée

Université Nipissing

100 College Drive, C.P. 5002

North Bay (Ontario) P1B 8L7

Tél. : 705-474-3450, poste 4454.

Courriel : gregb@nipissingu.ca

Étude sur les expériences correctionnelles des délinquants ethnoculturels : Programmes, services et liens avec la collectivité

Date actuelle _____ Bureau de libération conditionnelle : _____

N° de l'entrevue : _____ Personne chargée de l'entrevue : _____

Introduction

Je m'appelle _____ et je suis chercheur/chercheuse à _____. J'aimerais vous poser quelques questions sur votre origine ethnoculturelle et votre expérience au Service correctionnel du Canada (SCC). En nous parlant de vos expériences des programmes et des services pour délinquants auxquels vous avez participé pendant votre incarcération, vous aiderez le SCC à apporter des améliorations qui aideront les personnes à réussir leur mise en liberté.

Comme le mentionne le formulaire de consentement que je vous ai demandé de signer, le fait de nous fournir votre numéro SED nous permettra de recueillir des renseignements généraux dans la base de données du Système de gestion des délinquant(e)s du SCC (p. ex. renseignements démographiques et renseignements sur les infractions). Quand nous effectuerons la recherche et rédigerons le rapport de recherche, votre nom n'apparaîtra sur aucun document, et seuls des éléments d'information regroupés seront présentés. Personne ne sera identifié.

****Si le participant avait consenti à participer à l'entrevue avant la visite des chercheurs, vous aurez peut-être à lui répéter l'information suivante :*

Aussi, comme le mentionne le formulaire de consentement, toute information que vous fournissez demeurera confidentielle, sauf dans les circonstances suivantes : si vous communiquez des renseignements qui laissent présager une intention de vous faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un d'autre, qui laissent croire que des enfants ont été victimes d'abus psychologique, physique ou sexuel et que cette information n'était pas connue, ou si vous divulguez de l'information concernant des activités criminelles qui ne seraient pas encore connues des autorités, le chercheur est tenu d'en faire rapport aux autorités compétentes.

Avez-vous des questions ou des préoccupations?

Tous les rapports de recherche publiés par le SCC sont accessibles sur son site : <https://www.csc-scc.gc.ca/recherche/index-fra.shtml>. Le présent projet ne sera probablement pas terminé avant au moins un an.

PARTIE A – Questions de sélection sur l’origine ethnoculturelle

Posez des questions de suivi si nécessaire. Essayez d’obtenir le plus de détails possible sans poser de questions suggestives.

Avant de commencer, j’aimerais m’assurer que nous nous entendons concernant les termes que je vais utiliser aujourd’hui. Quand je dis « groupe ethnique » ou « ethnicité », je parle du sentiment d’appartenance à un groupe en fonction de caractéristiques communes comme la nationalité, l’ascendance, la race, la culture ou la langue. Quand je dis « culture », je parle du « mode de vie » de groupes de personnes. Cela peut comprendre les coutumes, les arts, la langue, la nourriture, les croyances, les vêtements, les outils et la musique propres à un groupe social. Donc, groupe ethnoculturel désigne le groupe culturel ou ethnique auquel une personne a le sentiment d’appartenir.

Q1. Sentez-vous une appartenance à un groupe ethnique? Dans l’affirmative, lequel/lesquels?

Q2. Avez-vous l’impression d’appartenir à un groupe culturel? Dans l’affirmative, lequel/lesquels?

Q3. Vous identifiez-vous comme faisant partie d’un groupe racial (p. ex. Noir, Asiatique, Autochtone, Blanc, etc.)?

Non

Oui *Si oui...*

↳ Q4. À quel groupe racial vous identifiez-vous?

Q5. Depuis que vous êtes en prison, vous identifiez-vous à un groupe ethnoculturel différent de celui auquel vous vous identifiez auparavant?

Non

Oui *Si oui...*

↳ Q.85 Pourquoi? Veuillez expliquer.

Q6. Parmi les choix suivants, quelle importance accordez-vous à votre identité ethnoculturelle?

(cochez √ la réponse donnée)

Très importante

Importante

Peu importante

Pas du tout importante



passer à la Q4

→ passer à la Q10

Q7. Si l'identité ethnoculturelle **EST** importante pour vous (très importante, importante, peu importante), pouvez-vous m'en dire un peu plus sur votre origine ethnoculturelle?

↳ Q8. Les membres de votre famille immédiate ont-ils la même culture que vous? Et vos pairs? La plupart d'entre eux ont-ils la même culture que vous?

↳ Q9. Quels aspects de votre éducation ethnoculturelle sont les plus importants pour vous?

↳ Q10. À quelles activités propres à votre culture – événements, cérémonies, festivals, fêtes, célébrations – avez-vous participé avant d'aller en prison?

↳ Q11. Comment le fait d'aller en prison a-t-il affecté votre capacité à prendre part à ces activités culturelles?

↳ Q12. Et depuis votre mise en liberté – participez-vous aux mêmes activités culturelles qu'avant votre séjour en prison? Y participez-vous aussi souvent que vous aviez l'habitude de le faire avant d'aller en prison? Si non, pourquoi?

Q13. Si vous dites que l'identité ethnoculturelle N'A PAS beaucoup d'importance pour vous (pas du tout importante) : Auriez-vous répondu différemment avant d'aller en prison? Comment expliquez-vous cela?
Si le délinquant dit que l'identité ethnoculturelle avait de l'importance pour lui avant d'aller en prison, revenez sur les questions portant sur l'origine et les pratiques culturelles.

Q14. Vous considérez-vous comme une personne religieuse ou spirituelle (que ce soit en lien ou non avec votre culture)?

Non *Si non,* → passez à la Q18

Oui

↳ Q15. À quelle religion ou quelle forme de spiritualité vous identifiez-vous?

↳ Q16. Considérez-vous votre religion ou votre spiritualité comme faisant partie de votre culture?

↳ Q17. Préférez-vous pratiquer votre religion ou votre spiritualité seul ou avec des personnes qui ont la même vision que vous?

↳ Q18. En quoi consistent quelques-unes de vos pratiques religieuses ou spirituelles?

↳ Q19. Quand vous étiez en prison, aviez-vous l'impression de pouvoir participer encore à des pratiques/activités religieuses/spirituelles? Si non, pourquoi?

Q20. Selon vous, votre expérience correctionnelle a-t-elle été différente de celle des autres détenus du fait de votre origine ethnique, de votre spiritualité, de votre religion ou de votre culture? Si oui, en quoi a-t-elle été différente?

Merci – il est utile de vous entendre parler de votre culture et de vos origines dans vos propres mots. Je vais maintenant vous poser des questions plus précises. Ces questions portent sur vos expériences de participation aux programmes et aux services offerts aux détenus ainsi que sur les parties que vous avez trouvées utiles ou non pour vous préparer à la mise en liberté. Par exemple, le Modèle de programme correctionnel intégré, le Programme de prévention de la violence, le Programme d'intensité modérée pour délinquantes ou le Programme d'intensité élevée, conçus pour vous aider à acquérir des compétences ou à aborder les questions liées à votre infraction.

PARTIE B – Expérience des programmes et des services pendant l’incarcération

Q21. De façon générale, comment décririez-vous votre expérience en prison?

Q22. Pendant votre incarceration, avez-vous eu l’occasion de participer à un programme correctionnel?

Non Si non, pourquoi?

↳ Q23. Y a-t-il des programmes correctionnels que vous auriez aimé suivre, mais auxquels vous n’aviez pas accès?

↳ Q24 Pourquoi pensez-vous que ces programmes auraient pu vous être utiles?

Oui Si oui, lesquels? Pouvez-vous les décrire?

↳

Q25. Avez-vous terminé les programmes auxquels vous avez participé?
Oui
Non *Si non*, pourquoi? Que s'est-il passé?

↳ Q26. Si c'était à refaire, voudriez-vous participer aux mêmes programmes?
Oui
Non *Si non*, pourquoi?

↳ Q27. À votre avis, quelles ont été les parties les plus et les moins utiles des programmes auxquels vous avez participé, et pourquoi?

a) Les plus utiles :

b) Les moins utiles :

↳ Q28. Vous reconnaissiez-vous dans les exercices et les exemples utilisés dans les programmes?

Non *Si non*, y avait-il dans ces programmes, certains aspects qui vous empêchaient de vous reconnaître?

Oui *Si oui*, pouvez-vous décrire certains éléments dans lesquels vous arriviez à vous reconnaître?

↳ Q29. Aviez-vous l'impression que les intervenants avaient votre intérêt à cœur? Pouvez-vous décrire leur façon d'agir, sur le plan personnel?

↳ Q30. Dans l'ensemble, vous sentiez-vous motivé à tirer des apprentissages des programmes correctionnels auxquels vous avez participé?

Oui *Si oui*, qu'avez-vous appris et est-ce que ça vous a aidé?

Non *Si non*, pourquoi?

↳ Q31. Depuis votre mise en liberté, avez-vous eu l'occasion d'appliquer les stratégies ou les compétences apprises dans le cadre des programmes que vous avez suivis en établissement?

Non *Si non*, pourquoi selon vous?

Oui *Si oui*, lesquelles? Pouvez-vous me donner un exemple?

Q32. Complétez la phrase : *Dans l'ensemble, je pense que les possibilités de réhabilitation qui m'ont été offertes par le SCC en prison ont été...*

PARTIE C – Examen des questions ethnoculturelles au regard de la participation aux programmes

*****Remarque :** Les délinquants n'ont peut-être pas tous indiqué qu'ils s'identifiaient à un groupe ethnique ou culturel. Donnez à ces participants le choix de répondre aux questions suivantes tout en reconnaissant qu'au début de l'entrevue, ils ne s'identifiaient pas à un groupe ethnoculturel. Autrement, sautez la question.

Q33. Dans quelle(s) langue(s) vous sentez-vous le plus à l'aise de communiquer? (cochez \surd toutes les réponses fournies)

- Anglais
 Français
 Autre langue → si autre langue

↳ Q33a. Avez-vous le sentiment que votre langue a constitué un obstacle à la participation aux programmes?

Non

Oui Q33ai. Si oui, comment avez-vous résolu les difficultés que posait votre langue par rapport à votre participation aux programmes?

↳ Q33b. Avez-vous déjà eu accès à l'aide d'un traducteur ou à une formation linguistique?

Non

Oui Q33aii. Si oui, cela vous a-t-il été utile?

Q34. Avez-vous le sentiment que votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou votre religion a nui à votre capacité d'accéder aux programmes correctionnels et d'en tirer profit?

Non

Oui Si oui, de quelle façon?

Q35. Les intervenants de programme ont-ils fait un effort pour reconnaître et respecter vos besoins en fonction de votre ethnicité, de votre culture, de votre spiritualité ou de votre religion, ou pour répondre à ces besoins?

Non *Si non*, quels étaient ces besoins? Qu'est-ce qui aurait rendu le programme plus utile pour vous?

Oui *Si oui*, quels étaient ces besoins? Cela vous a-t-il aidé à mieux profiter des programmes auxquels vous avez participé? Comment expliquez-vous cela?

Q36. Outre la langue, dont nous avons déjà parlé, y a-t-il d'autres obstacles ethnoculturels qui ont rendu difficile votre participation aux programmes que vous vouliez suivre ou qui faisaient partie de votre plan correctionnel?

Non

Oui *Si oui*, quels étaient ces obstacles? Avez-vous réussi à les surmonter? Si non, qu'est-ce qui vous en a empêché?

Q37. Imaginons que vous deviez faire les programmes à nouveau – quels changements souhaiteriez-vous y voir? (*Au besoin, ajoutez*): Vous pouvez suggérer des changements à n'importe quelle partie d'un programme – son contenu, les exemples utilisés, la façon dont l'intervenant a dirigé les séances, le manque d'occasions de mettre la théorie en pratique, etc.)

↳ Q38. Avez-vous des changements à recommander afin de rendre les programmes plus pertinents pour les personnes d'une autre origine ethnoculturelle?

PARTIE D – Participation à des programmes sociaux pendant l’incarcération

Les questions de cette section traitent des types de services et d’activités offerts dans les établissements du SCC, autres que les programmes correctionnels. C’est ce que le SCC appelle les « programmes sociaux », qui peuvent comprendre des activités en lien avec une culture en particulier ou encore des activités récréatives ou de loisirs en général. En voici quelques exemples : activités de sensibilisation à la culture, comme des séances de yoga ou des cercles de tambours, des ateliers sur des thèmes comme la santé mentale ou la résilience à l’intention de groupes ethnoculturels, des cours de langue, du mentorat en emploi, des réunions de groupes de détenus ethnoculturels, des journées contre la discrimination. Vous avez compris?

Q39. Étiez-vous au courant de l’existence d’activités de ce genre au sein de votre établissement, même si vous n’y avez pas participé?

Non *Si non* → [passez à la Q44](#)

Oui *Si oui....*

↳ Q40. À quelle fréquence ces types d’activités étaient-ils offerts?

↳ Q41. Par qui étaient-elles organisées (p. ex. comité de détenus, bénévoles, organismes communautaires, employés)?

↳ Q42. Comment avez-vous appris leur existence (bouche à oreille, affiches, ALC en établissement, agent des programmes sociaux, etc.)?

↳ Q43. Les activités (ou certaines d'entre elles) avaient-elles un lien avec vos origines culturelles? Ou d'autres cultures?

↳ Q44. Avez-vous participé à l'une ou l'autre des activités de ce genre?
Non *Si non* → Pourquoi n'y avez-vous pas participé?

Oui *Si oui....*

↳ Q45. Si oui, lesquelles?

↳ Q46. Comment s'est passée votre expérience?

↳ Q47. Qu'en avez-vous tiré?

Q48. Pendant votre incarcération, avez-vous eu l'occasion d'interagir avec des membres de la même ethnie, culture, spiritualité ou religion que vous?

Non *Si non* → passez à la Q47

Oui *Si oui....*

↳ Q49. Ces interactions se sont-elles déroulées dans le cadre d'activités structurées, non structurées ou les deux? Veuillez expliquer.

↳ Q50. Qu'en est-il depuis votre retour dans la collectivité? Si vous en avez l'occasion, dans le cadre de quels types d'activités?

Q51. Avant votre mise en liberté, étiez-vous en contact avec un organisme ou un groupe de soutien communautaire?

Non *Si non*

➤ ↳ Q52. L'auriez-vous souhaité?

↳ Q53. Pouvez-vous décrire avec quel type d'organisme ou de groupes de soutien vous croyez qu'il vous aurait été utile d'être en contact avant votre mise en liberté? Pourquoi?

Oui *Si oui....*

↳ Q54. Lesquels?

↳ Q55. Qui vous a mis en contact avec eux?

Q56. Maintenant que vous êtes dans la collectivité, avez-vous recours à des ressources ou à des services de soutien?

Non *Si non*

↳ Q57. Pouvez-vous nommer des types de ressources ou de soutiens avec lesquels vous aimeriez être en contact?

↳ Q58. Croyez-vous qu'il vous aurait été utile d'être en contact avec un groupe de soutien communautaire axé sur votre origine ethnique, votre culture, votre spiritualité ou votre religion? Pourquoi?

Oui *Si oui....*

↳ Q59. Lesquels?

↳ Q60. Ces groupes offrent-ils un soutien utile? Le cas échéant, pourquoi?

↳ Q61. Parmi ces groupes, y en a-t-il qui ont rapport à votre origine ethnique, votre culture, votre spiritualité ou votre religion?

↳ Q62. Comment avez-vous appris leur existence?

↳ Q63. Y a-t-il d'autres groupes avec lesquels vous aimeriez entrer en contact?

↳ Q64. Croyez-vous qu'il vous a été utile d'entrer en contact avec un groupe de soutien communautaire lié à votre origine ethnique, votre culture, votre spiritualité ou votre religion? Pourquoi?

PARTIE E – Origine ethnoculturelle et expériences en établissement

Les prochaines questions portent surtout sur votre expérience générale de la prison en fonction de votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou votre religion. Encore une fois, si vous n'avez pas le sentiment que ces facteurs ont de l'importance pour vous, faites-le-moi savoir au fur et à mesure, et nous pourrons sauter les questions.

Q65. Les membres de votre équipe de gestion des cas ont-ils fait un effort particulier pour reconnaître et respecter votre ethnicité, votre culture, votre religion, votre spiritualité ou vos croyances?

Non

Oui *Si oui....*

↳ Q66. Qu'ont-ils fait et en quoi cela vous a-t-il aidé?

↳ Q67. Est-ce que cela a été mentionné dans votre plan correctionnel ou dans votre plan de mise en liberté? Comment?

Q68. Y a-t-il quelqu'un d'autre, au sein de l'établissement, qui a déployé un effort particulier pour s'assurer que votre ethnicité, votre culture, votre spiritualité ou vos croyances soient respectées?

Non

Oui *Si oui....*

↳ Q69. Qui vous a aidé? Qu'ont-ils fait? En quoi cela vous a-t-il aidé?

Q70. Y a-t-il eu des situations précises où vous avez senti qu'on vous manquait de respect en raison de votre ethnicité, de votre culture, de votre spiritualité ou de vos croyances?

Non

Oui *Si oui....*

↳ Q71. Pouvez-vous me dire ce qui s'est passé et qui était impliqué?

PARTIE F – Origine ethnoculturelle et mise en liberté

Les prochaines questions sont d'ordre général. Vous pouvez dire ou répondre tout ce qui vous vient à l'esprit.

Q72. Complétez la phrase : *Maintenant que je suis de retour dans la collectivité, ce qui m'inquiète le plus est...*

Q73. Qu'attendez-vous avec le plus d'impatience maintenant que vous avez été mis en liberté?

Q74. Où habitez-vous en ce moment? L'endroit vous convient-il?

Q75. De façon générale, avez-vous l'impression que vous étiez prêt à retourner dans la collectivité?

Non *Si non*

↳ Q76. Qu'est-ce qui, selon vous, aurait pu être fait pour mieux vous aider?

Oui *Si oui....*

↳ Q77. Qu'est-ce qui vous a le plus aidé à vous préparer à votre mise en liberté? (*Au besoin, ajoutez*). Était-ce un programme, un membre du personnel, le soutien de la famille ou d'amis, une évolution personnelle, une combinaison de choses, ou autre chose?

***Si le délinquant n'a participé à AUCUN programme (correctionnel ou social), sautez les deux prochaines questions.

Q78. Dans l'ensemble, quelles parties des programmes correctionnels ou des activités des programmes sociaux avez-vous trouvé les plus utiles pour vous préparer à votre mise en liberté? Comment vous ont-ils aidé dans votre retour dans la collectivité?

Q79. Y a-t-il des aspects de la vie dans la collectivité auxquels les programmes correctionnels et les activités des programmes sociaux n'ont pas aidé à vous préparer?

Non

Oui *Si oui....*

↳ Q80. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez?

↳ Q81. Qu'est-ce qui, selon vous, aurait permis de mieux vous préparer à votre mise en liberté?

Nous avons presque fini. Plus que quelques questions! N'hésitez pas à ajouter quoi que ce soit dont vous n'avez pas eu l'occasion de parler jusqu'à maintenant.

Q82. Quand vous étiez en prison, auriez-vous souhaité que l'on accorde une plus grande attention à votre ethnicité, à votre culture, à votre spiritualité, à vos origines et à vos expériences passées?

Non *Si non,*

↳ Q83. Pourquoi?

Oui *Si oui.... ?*

Q84. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ce que vous auriez souhaité? (Par rapport à vos besoins actuels, à votre histoire, à des besoins ou à des aspirations propres à votre culture...)

Q85. Pouvez-vous penser à des services ou à des ressources auxquels vous auriez aimé avoir accès, mais qui ne vous ont pas été offerts?

Non

Oui *Si oui...* Pouvez-vous me donner quelques exemples?

Voilà, nous avons fait le tour des questions que nous voulions vous poser aujourd'hui.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous accorder cette entrevue. Le Service correctionnel du Canada utilisera l'information que vous nous avez donnée pour trouver des façons d'améliorer le processus de mise en liberté dans la collectivité et faire en sorte que chacun ait de bonnes chances de réussir.

Merci encore!